

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIERRE FORTIN, président
M. DONALD LABRIE, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROGRAMME DÉCENNAL DE DRAGAGE D'ENTRETIEN
À LA MARINA DE SAUREL
À SOREL-TRACY**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 3 mai 2011 à 19 h
Marina de Saurel inc.
155, chemin de Sainte-Anne
Sorel-Tracy

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 3 MAI 2011	1
MOT DU PRÉSIDENT	1

LECTURE DES REQUÊTES

M. FERNAND GAUTHIER.....	7
Mme KARINE GAUTHIER.....	11
M. PIERRE GINGRAS.....	12

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

M. PIERRE-PAUL DUPRÉ.....	14
M. STEVE VERTEFEUILLE	19

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme KARINE GAUTHIER.....	21
M. FERNAND GAUTHIER.....	27
Mme RENÉE CHARBONNEAU	38
M. JEAN JACOB	48
Mme KARINE GAUTHIER.....	56
M. FERNAND GAUTHIER.....	65
Mme RENÉE CHARBONNEAU	75
M. FERNAND GAUTHIER.....	77
Mme KARINE GAUTHIER.....	80
M. JEAN JACOB	84

DISCOURS DE FERMETURE	89
-----------------------------	----

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5 Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audience publique sur le *Programme décennal de dragage à la marina de Saurel à Sorel-Tracy*.

10 Je me présente, Pierre Fortin, et je présiderai cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Pierre Arcand. Je serai secondé par le commissaire Donald Labrie.

15 Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre en date du 24 mars dernier. Cette lettre s'adresse au président du BAPE, monsieur Pierre Renaud :

20 *En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère la « Loi sur la qualité de l'environnement », je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le Programme décennal de dragage à la marina de Saurel à Sorel-Tracy par Marina de Saurel inc., et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.*

Et c'est signé : *Pierre Arcand*.

25 Je dois vous rappeler qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Notre mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du projet et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce projet.

30 Outre sa responsabilité d'enquêter, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

De plus, la commission examinera, dans une perspective de développement durable, le projet soumis, en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe les aspects biophysique, social et économique.

35 Ainsi, dans le cadre de la *Loi sur le développement durable*, le BAPE s'est donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des 16 principes de la Loi, afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse.

40 Enfin, la commission dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

45 Mon collègue, monsieur Labrie, et moi-même sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

La commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

50 C'est pourquoi, il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

Respecter ces règles permet des débats sereins et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

55 Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et à partir de ces deux analyses, la ministre fera une recommandation au Conseil des ministres. Par la suite, le gouvernement du Québec prendra une décision sur le projet.

60 Cette commission d'enquête et d'audiences publiques effectuera l'examen public du projet, de manière à satisfaire aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement du Québec*.

65 Si vous voulez obtenir plus de renseignements sur la *Procédure d'évaluation environnementale*, je vous invite à vous rendre à l'arrière où une documentation pertinente est disponible.

70 Le mandat de la commission d'enquête a débuté le 26 avril et sera d'une durée maximale de quatre mois. Le rapport du BAPE sera remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, au plus tard le 25 août.

Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée selon nos règles de procédure.

75 Je présenterai l'équipe qui assistera la commission et les personnes-ressources invitées. Puis, les requérants seront invités à exprimer les motifs de leur requête. Enfin, j'inviterai le représentant du promoteur à décrire les grandes lignes de son projet.

80 Une pause d'environ 15 minutes suivra la présentation du promoteur. C'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui désirent poser des questions.

85 Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions.

85 L'audience publique est divisée en deux parties : la première partie se tient ce soir. L'objectif de cette première partie d'audience vise à compléter l'information sur le projet. Elle donne la possibilité à la commission, ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent, de poser des questions et d'obtenir des réponses du promoteur, ainsi que des compléments d'information ou des
90 réponses de la part des personnes-ressources. Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets.

95 La première partie ne sert pas à recevoir les opinions des participants, mais bien les questions qu'ils désirent poser. Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion, mais plutôt que nous l'entendrons seulement en deuxième partie d'audience, c'est-à-dire le 26 mai prochain. C'est à ce moment que les citoyens prendront position sur le projet.

100 Je vous demande d'ailleurs de signifier le plus tôt possible votre intention de déposer un mémoire à la coordonnatrice du secrétariat de la commission, madame Rita LeBlanc, qui est à l'arrière, cela facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience publique.

105 De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez nous faire parvenir vos mémoires 4 jours avant la deuxième partie de l'audience, soit au plus tard, le 20 mai à 12 h.

110 Au moment de la présentation de votre mémoire, nous échangerons avec vous afin de bien comprendre votre position.

110 Vous pouvez également déposer votre mémoire à la commission d'enquête sans le présenter ou opter uniquement pour une présentation verbale de votre position sur le projet. Ces trois options sont donc possibles. Ensuite, faites-le savoir à la coordonnatrice, au plus tard deux semaines avant la deuxième partie de l'audience publique, le 13 mai.

115 À la fin de l'audience publique, la commission pourrait avoir besoin de poursuivre ses recherches pour compléter son examen du projet et son analyse. La commission compte recevoir les réponses dans un délai de 24 ou 48 heures.

120 Les renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics. Ils deviendront accessibles gratuitement sur Internet, dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également dans le site Web du BAPE.

De plus, l'ensemble du dossier peut être consulté dans les centres de consultation, sur le site Web du BAPE, à nos bureaux à Québec et à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'UQAM.

125 Par ailleurs, ce qui est dit en audience est enregistré et les transcriptions seront disponibles sur le site Web du BAPE ainsi que dans les centres de consultation, environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique. Ces transcriptions seront également disponibles par Internet, au Centre de consultation régionale.

130 Voici maintenant, comment nous allons procéder ce soir.

135 Tout d'abord, voyons la disposition de la salle. Au centre, en face de vous, la commission d'enquête; à ma gauche, la table de l'analyste, celle des personnes-ressources que nous avons invitées, la sténotypiste qui n'est pas là, mais tout ce qui est dit est enregistré, donc c'est elle qui va faire la retranscription sur le site Web.

À l'arrière, la table de l'équipe de la commission; à ma droite, la table des représentants du promoteur et, devant nous, la table où vous viendrez poser vos questions.

140 L'inscription pour les questions, comme je l'ai mentionné plus tôt, se fait à l'arrière. Ce soir, le registre sera ouvert à la première pause. Deux questions sont admises par intervention. Cette règle permet au plus grand nombre de participants de poser leurs questions.

145 Toutes les questions du public, comme les réponses, doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées. Il est possible que j'adresse la question à une autre personne en plus de celle initialement interpellée.

Pour les questions posées par le commissaire Labrie, les porte-parole sont invités à lui répondre directement.

150 Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question. Bien entendu, mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du promoteur pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée de votre question.

155 Vous êtes, bien sûr, les bienvenus pour vous réinscrire au registre pour d'autres questions concernant le projet. Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics pendant la première partie de l'audience.

160 Si une information ou un document demandé par la commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. Si la commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention « confidentiel ».

165 Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public. Nous rendrons ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou de ne pas rendre publique l'information, et cette décision sera rendue publique.

170 Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à la décision de la commission, à la suite de quoi, l'information sera rendue publique, en tout ou en partie, ou sera renvoyée à la personne qui l'a fournie, sans que la commission en tienne compte dans ses travaux.

175 Le participant qui désire donner une information ou déposer un document en cours d'audience publique, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à la coordonnatrice qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

180 Vous pouvez, aussi, seulement nous communiquer la référence à un document. La commission examinera son contenu, comme elle le fait pour tous les autres documents déposés.

185 Je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une *Déclaration de services aux citoyens* et met à votre disposition un questionnaire, afin d'évaluer la qualité de nos services. Je vous demande donc de bien vouloir le remplir et le remettre au personnel à l'arrière de la salle.

190 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête : à ma gauche, madame Sandrine Messenger, qui est analyste à la commission; à l'arrière de la salle, la conseillère en communication, madame Marie-Claude Tanguay; et la coordonnatrice, madame Rita LeBlanc.

Du Centre de services partagés, monsieur Daniel Moisan, qui est responsable de la logistique, et Richard Grenier qui est technicien du son.

195 J'invite maintenant le porte-parole du promoteur à nous présenter son équipe. Monsieur Pierre-Paul Dupré, la parole est à vous.

M. PIERRE-PAUL DUPRÉ :

200 Merci. Mon équipe est principalement composée de Steve Vertefeuille du Groupe Procéan; dans le fond, c'est le chargé de projet, ils sont associés à SNC-Lavalin. Monsieur Marcel Fafard qui est membre de Marina de Saurel, mais il a aussi une certaine expertise dans le domaine du dragage. Les autres membres, je vais te laisser le... ils sont de SNC-Lavalin.

205 **M. STEVE VERTEFEUILLE :**

À la table de derrière pour SNC-Lavalin, monsieur Yves Richard, biologiste responsable du milieu aquatique, et madame Suzanne Rondeau, SNC-Lavalin Environnement pour la question de la gestion des sols et des sédiments.

210 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Maintenant, je vais me tourner du côté des personnes-ressources des ministères. Donc, du côté d'Environnement Canada?

215 **Mme BRIGITTE CUSSON :**

Oui, bonsoir, Brigitte Cusson, qui va être porte-parole puis on a Serge Lepage, un spécialiste en sédiments avec nous aussi.

220 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Monsieur?

225 **M. PIERRE MICHON :**

Du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pierre Michon, je suis à la Direction des évaluations environnementales. Je suis le porte-parole. J'occupe le poste de coordonnateur des projets d'aménagement portuaire et de dragage. Je suis accompagné d'Annie Bélanger, qui est la chargée de projet, qui est derrière moi.

230 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour. Madame Bisson?

235 **Mme CAROLINE BISSON :**

Oui, bonjour! Caroline Bisson, je suis biologiste au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, et j'analyse les dossiers en vertu de l'application réglementaire.

240 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Tremblay?

245 **M. CLAUDE TREMBLAY :**

Bonjour, Claude Tremblay, Pêche et Océans Canada, je suis analyste principal à la gestion de l'habitat du poisson. J'analyse les dossiers qui ont des impacts à l'habitat du poisson en eau douce.

250 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, ça complète pour les personnes-ressources et je vous informe aussi que nous avons, du côté de la Ville... excusez?

255 **M. MARIO LAZURE :**

Oui, bonsoir! Mario Lazure, je suis directeur général à la Ville de Sorel-Tracy.

260 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Monsieur. Donc, là, je n'en ai pas oublié. O.K.

265 Donc, je vous disais que nous avons sollicité aussi le ministère des Transports et la Ville de Saint-Roch-de-Richelieu comme personnes-ressources au cas où on aurait des questions par écrit, à nous répondre par écrit. Et la commission d'enquête peut demander à tout organisme de pouvoir répondre à toutes sortes de questions qu'elle jugerait pertinentes.

270 Maintenant, je vais inviter chaque requérant à présenter sa demande d'audience publique et à lire sa requête. Je vous demande de vous en tenir strictement aux motifs présentés au ministre, puisque les mémoires et les opinions sur le projet sont attendus en seconde partie.

Je me réserve aussi le droit de vous interrompre si vous débordez trop de la lecture de la requête originale.

275 Donc, tout d'abord j'inviterais monsieur Fernand Gauthier.

M. FERNAND GAUTHIER :

280 Bonjour!

LE PRÉSIDENT :

285 Bonsoir!

M. FERNAND GAUTHIER :

Cette requête, l'objet : *Interrogation sur le rapport de SNC-Lavalin pour le programme décennal de dragage pour la marina de Saurel.*

290

Le rapport c'est le rapport technique de la firme SNC-Lavalin en date du mois de septembre 2008. Je sais qu'il y a eu d'autres rapports, mais ça... Nous avons constaté que le rapport a plusieurs déficiences et nous nous questionnons beaucoup tel que :

295

1.1.2, page 2, paragraphe 4 :

300

On parle d'un terrain situé sur le boulevard Poliquin pour mettre la boue draguée et on nous dit qu'il manque de l'espace. Si le matériel serait asséché comme il devrait être, il y aurait sûrement assez d'espace, sinon d'autres endroits disponibles pour recevoir le matériel. Le promoteur a retenu seulement le site de Gersol, filiale des Sables Colette qui agit aussi comme entrepreneur.

Si on regarde à 3.2. page 17 : Technique de dragage.

305

Le promoteur a précisé que l'équipement spécifique, voir annexe C, pour un entrepreneur spécifique. Il met l'emphase sur l'équipement tel que pelle et chaland, mais jamais il a fait la description de la benne preneuse. Ce qu'il nous montre sur le plan, c'est un équipement standard, qui a pour effet de mettre le matériel excavé en suspension. Ce n'est pas une benne preneuse environnementale. Pourquoi qu'on ne peut pas prendre une pelle à câble avec une benne preneuse environnementale? (Voir les photos).

310

De plus, il existe plusieurs autres méthodes de dragage et plusieurs autres choix d'équipement tel que : drague à succion qui est très environnementale des pompes à boue qui diminuent de beaucoup les CO2, ainsi il y aurait moins d'équipement, moins de moteurs, moins de transport de camions et moins de lavage de camions. Pourquoi ces méthodes n'ont pas été envisagées?

315

Le lavage de camions sur le site, où va l'eau ainsi que les boues? Il n'y a aucune mention à ce sujet. Puis ça, c'est 3.2, page 18, paragraphe 6.

320

Si on va à l'autre paragraphe, le 3.2.1 :

325

Les relevés bathymétriques ont été faits en 1995 et en 2002 et estimaient qu'une quantité de 27 000 mètres à draguer. Ne croyez-vous pas que neuf ans plus tard, il aurait été essentiel de faire un nouveau relevé bathymétrique pour connaître le volume exact à draguer? Ceci éviterait des « à peu près ».

Toutes les quantités de plus de 27 000 mètres ont une incidence sur le nombre de camions, sur le transport, sur la pollution, les dommages sur nos routes, le risque d'accident, et cetera.

330 3.3.1, page 21, paragraphe 2 :

On parle seulement de 50 \$ la tonne pour le transport et le dépotoir. Ne croyez-vous pas qu'il serait important que l'on sache le coût du dragage?

335 3.3.1, page 21, paragraphe 3 :

Il est faux ce prétendre que ça prend un tirant d'eau minimal de trois mètres pour faire le dragage, car il y a beaucoup d'équipement sur le marché qui prend moins d'un mètre d'eau pour fonctionner.

340 Si on va à 4.1.2.4, page 28, paragraphe 1 :

345 Tout le transport de boue est chargé directement dans les camions. Aucun assèchement de boue n'est fait. Cette méthode se faisait dans les années 50 et 60. Retournons-nous en arrière? Il s'est fait du dragage au quai des Élévateurs à grain Richardson à Sorel en 2003. Le BAPE a demandé que toutes les boues soient asséchées avant d'être transportées vers les camions. Pourquoi, aujourd'hui, on le fait directement sans assécher le matériel?

350 L'assèchement des boues peut se faire par différents équipements, ce qui réduirait le volume de 40 %, le volume des boues, et le poids de transport, 40 % moins de camions; 40 % moins de dommages sur nos routes; 40% moins de pollution; et qui réduirait de 40 % les coûts aussi.

355 Alors, le nombre de camions pourrait passer de 3 000 à 1 800, qui ferait une très grosse différence.

4.1.2.6, page 30, paragraphe 2 :

360 Que devons-nous comprendre dans ce paragraphe? Est-ce que le contrat est déjà octroyé d'avance, sans soumission publique ou est-ce que c'est une demande spécifique du ministère de l'Environnement?

4.3, paragraphe 2 :

365 Dans l'échéancier, il est mentionné qu'il y a 700 heures pour le dragage, et on parle de 2 700 mètres. Ce nombre de mètres est probablement faux, car ces données datent de 9 ans plus tôt. C'est pour cette raison qu'il aurait été important de faire une nouvelle bathymétrie. Ceci peut avoir

de lourdes conséquences, soit pour la durée des travaux, le nombre de camions, transport et coûts supplémentaires aussi.

370 Transport :

Nous parlons dans ce document seulement de transport par route. Pourquoi le promoteur n'envisage pas de faire le transport par l'eau, par barge étanche, soit une partie sur le fleuve et une partie sur le Richelieu jusqu'au quai du parc industriel, ce qui réduirait le transport de camions dans une zone urbaine de 5 à 6 kilomètres et sur une partie de l'autoroute 30, d'un demi-kilomètre environ.

Ceci n'a pas été considéré.

380 Pour ces motifs qui n'ont pas été mentionnés et étudiés dans ce rapport, nous constatons que ce rapport ne répond pas à la norme environnementale.

Nous sommes une compagnie de dragage établie à Sorel, spécialisée dans le domaine depuis plusieurs années. Nous avons un parc d'équipements de plusieurs sortes de drague à suction : pelle à câble, benne preneuse, barges, remorqueur, et cetera.

385 Nous sommes situés à peine à 2 kilomètres de la Marina de Saurel. Jamais nous n'avons été contactés pour ce projet. Nous pouvons amener notre expérience, notre expertise pour minimiser les impacts tant pour le transport, le dragage et la disposition du matériel.

390 Cinquième paragraphe : Le promoteur, dans son rapport, ne semble pas s'être préoccupé d'environnement, mais plutôt de la disposition des sédiments au dépotoir de Sables Colette. Nous nous questionnons à savoir si les citoyens de St-Roch-de-Richelieu ont été consultés sur l'impact des sédiments contaminés dans le dépotoir.

395 Nous avons contacté monsieur Robert Demers, directeur du projet, et celui-ci nous a révélé qu'il n'était plus impliqué dans ce projet-là, au-delà de trois ans.

400 Pour cette raison, il est impératif de demander une audience publique afin d'éclairer beaucoup de points obscurs qui demeurent jusqu'à maintenant sans réponse.

LE PRÉSIDENT :

405 Merci beaucoup, Monsieur Gauthier. Maintenant, j'inviterais madame Karine Gauthier à venir lire sa requête.

Mme KARINE GAUTHIER :

Bonsoir!

410 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir!

415 **Mme KARINE GAUTHIER :**

Je vais essayer de résumer le plus possible.

J'ai constaté que les méthodes retenues pour la disposition des sédiments sont discutables.

420 Le rapport propose une solution de transport des sédiments par camions, ce qui entraîne plusieurs préoccupations telles que : l'augmentation du nombre de camions sur les routes et entraîne, par le fait même, une détérioration de routes, surtout durant la période de dégel. Cette méthode occasionne du bruit dans les villes et augmente aussi le risque de congestion routière dans la ville, ce qui provoque un accroissement des gaz à effet de serre. La sécurité des piétons et
425 des cyclistes pourrait être en danger.

Aussi, en favorisant le transport par camion, le promoteur se doit de construire un quai temporaire. Quel impact ce quai a-t-il pour les berges et les milieux aquatiques? Entraînera-t-il une
430 pollution des berges?

Il serait important de déterminer pourquoi le promoteur n'a-t-il pas proposé différentes méthodes de récupération des sédiments afin de laisser le choix de la meilleure méthode au ministère de l'Environnement. Il existe d'autres façons de revitaliser les sédiments, sans entraîner des conséquences environnementales lourdes, soit utiliser plutôt une méthode d'assèchement des
435 sédiments dans une zone délimitée ou encore reconduire les sédiments dans un milieu naturel. Il y a également une nouvelle technologie qui a été mise au point par le biais de tubes. Il serait intéressant de regarder cette façon puisque cela n'a aucun effet sur l'environnement, puisqu'elle se fait par le biais d'un système de pressage de boue.

440 Aussi, je constate que la méthode de dragage utilisée par pelle hydraulique est spécifique et ne propose aucune autre solution. Ceci provoque de la suspension de sédiments en surface. Je constate également que le promoteur n'a pas envisagé d'autres méthodes de dragage, soit le dragage à succion qui se fait à même le fond marin et qui n'entraîne aucune suspension de sédiments, donc aucun risque de contamination.

445

Si la méthode du dragage par pelle est retenue, pourquoi ce type de pelle spécifique? Quels sont les impacts pour un entrepreneur à utiliser une pelle à câble où le déplacement des sédiments ne nécessiterait pas une construction de quai temporaire?

450 Ces méthodes auraient dû être considérées dans ce rapport et devraient faire l'objet de questionnement sérieux, ce qui pourrait éviter un impact considérable sur les berges.

Voilà pourquoi j'ai demandé la tenue d'une audience publique.

455 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Madame Gauthier. Nous avons une dernière requête, donc j'inviterais monsieur Pierre Gingras à venir lire sa requête au ministre.

460 **M. PIERRE GINGRAS :**

Bonjour!

465 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Monsieur Gingras.

470 **M. PIERRE GINGRAS :**

Alors, je vais résumer ma lettre. En fait, j'avais deux questions. J'ai passé 32 ans de ma vie à Hydro à construire des barrages, j'ai fait beaucoup de travaux en eau. Alors, la question était : pourquoi qu'on ne dispose pas des matériaux en eau, surtout qu'on est rendu maintenant dans une dernière version avec 40 000 mètres cubes de matériaux solides, non contaminés? Au moins disposer de ceux-là.

475 En étudiant les rapports de Lavalin, j'ai remarqué qu'effectivement ils l'ont considéré au début, avec des enceintes. Je ne sais pas jusqu'à quel point ils avaient pris des précautions. Ils sont revenus avec des propositions pour faire des aménagements fauniques avec ces matériaux-là. Ils ont fait des efforts sérieux pour couper les coûts, parce que là, on parle de coûts. Puis qu'on le veuille ou non, quand on parle de coûts, on influence la méthode et on influence l'environnement.

480 Alors, j'ai même retrouvé dernièrement une lettre de novembre 2007 où le ministère approuverait, apparemment, une disposition en eau, à condition qu'elle se fasse au pied du talus.

485

Il faut savoir que la rive du Saint-Laurent, dans le secteur, ici, commence par un grand plateau de faible profondeur pour, des fois, 100 mètres, 200 mètres. Ensuite, ça plonge 30, 40 pieds d'épais. Le ministère semble accepter qu'on dispose en eau, en autant qu'on dispose dans le talus en bas. Alors, on parle d'une économie possible de 75 % des coûts.

J'ai lu dans le rapport qu'on parlait de 50 \$ la tonne, 40 000 mètres cubes qu'on est rendu. Il y a le matériel mouillé, c'est au moins 2.2 tonnes du mètre cube. Ça fait 100 000 tonnes. On parle d'un projet de 5 millions. C'est pour ça que je considère important qu'on puisse – puis ça, c'était juste en transport, manutention, qu'on se trouve à faire trois fois suivant le devis : une fois quand on l'extrait de l'eau, une fois quand on le sort de l'autre bord, puis une fois quand on le transporte à part du placement. Ce qui explique les coûts.

Donc, ma première question : Est-ce qu'on peut revenir une dernière fois, regarder la possibilité d'une disposition en eau pour sauver des coûts dans une proportion très, très importante?

Ma deuxième question...

LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire que là, on est à l'étape de la requête. Tout à l'heure, ça va être les questions.

M. PIERRE GINGRAS :

C'était pour ça que je demandais qu'on aille en audience, voir si on pourrait reconsidérer...

LE PRÉSIDENT :

D'autres alternatives.

M. PIERRE GINGRAS :

Oui. La deuxième question : On a mentionné dans tous les devis, la présence du chevalier cuivré. Dans tous les projets d'environnement, souvent on voit apparaître un chevalier cuivré. La première fois que je l'ai vu apparaître, c'était quand on a étudié un projet de central au barrage de Chambly.

Il est apparu dans d'autres projets. S'il y en a à Chambly – il y avait une bonne population à Chambly, il n'y a pas de doute – c'est logique qu'il y en ait un qui ait pu sauter le barrage de Saint-Ours, qu'il y en ait un qui passe de temps en temps. On a trouvé un chevalier cuivré dans tous les relevés.

530 Je voudrais savoir, au cours des audiences qui vont se faire, de l'étude du dossier, jusqu'à quel point cette présence-là a été déterminante pour fixer des méthodes. C'est sûr que ce n'est pas un site de frai, là, mais je ne suis pas un expert là-dedans non plus, mais ça devient souvent déterminant. Je l'ai vu dans plusieurs autres dossiers.

C'était les raisons pour lesquelles j'avais demandé au ministre de considérer. C'est tout, Monsieur le président.

535 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Monsieur Gingras.

540 La parole est maintenant au promoteur, monsieur Dupré de Marina de Saurel inc., qui présentera son projet durant environ 15 minutes. Après cette présentation, nous ferons une pause de 15 minutes et le registre sera ouvert pour vous y inscrire.

Donc, Monsieur Dupré, nous vous écoutons.

545 **M. PIERRE-PAUL DUPRÉ :**

550 Merci. Donc, je vais présenter le sommaire de notre projet de dragage : présentation de l'initiateur; situation, justification du projet. On va traiter des analyses des variantes, de la variante retenue, du coût et des échéanciers qu'on figure, les impacts appréhendés puis du programme de surveillance et du suivi.

Pour la première partie de la présentation, ça sera surtout moi qui la ferai. La deuxième partie, je serai assisté par Steve pour la partie technique.

555 D'abord, l'initiateur ou promoteur, si on veut, c'est le club Marina de Saurel inc. On est un OSBL qui existe depuis plus de 35 ans. Principalement, on a géré les emplacements à quai, puis au fur et à mesure de l'évolution du temps – tantôt ça a appartenu à la province, un certain temps – on a aussi eu la gestion des équipements jusqu'à aujourd'hui.

560 Maintenant, au moment où on se parle, les équipements gérés par le club Marina de Saurel appartiennent entièrement, à quelque chose près, quelques quais, à Ville de Sorel. Et ça, c'est devenu ça depuis 2003 ou 2004, mais 2004, ça a été confirmé.

565 Qu'est-ce que sont les équipements? Dans le fond, ça comprend principalement deux parcs. Nous autres, on appelle ça deux parcs : celui qui est situé derrière moi, c'est le Parc nautique de Sorel avec 320 espaces; et l'autre parc, qui est plus près de la ville de Sorel, c'est celui du Parc

nautique fédéral, avec environ 260 espaces. Mais il s'agit bel et bien d'une seule marina et non pas deux.

570 Le mandat qui nous est confié présentement, le club Marina de Saurel a le mandat de gérer les équipements au nom de Ville de Sorel-Tracy.

575 Situation du projet : le dragage au parc nautique – comme on le sait, le Parc nautique fédéral est situé près du centre-ville, le Parc nautique de Sorel est situé un peu plus à l'extérieur de la ville de Sorel, presque sur la ville de Sainte-Anne, est situé dans un secteur résidentiel et récréatif.

580 Le site de transbordement et d'essorage envisagé, c'est la Société des parcs industriels, l'ancien quai de Marine Industries. L'essorage des sédiments de qualité A-B, avant disposition. Il va se faire, si je ne me trompe, ça va être une variante selon l'appel d'offres, effectivement. Puis aucun essorage de sédiments de qualité A n'est envisagé à ce moment-ci.

585 Les sites de dépôt potentiel de sédiments A, ce sont des sablières en voie de réhabilitation, exemple Sables Colette, mais on n'est pas, à ce moment-ci, engagé avec personne. Si on trouve quelqu'un d'autre, ça pourrait être autre chose.

Les sédiments A-B, on va les mettre dans des lieux autorisés. Exemple le LEDCD de Danis Construction ou autre, s'il y en a d'autres de disponibles.

590 La localisation du projet. On voit ici, sur la carte, les deux sites de dragage, en haut. Le transport qui serait fait par barges aux anciens quais de Marine Industries, pour ceux à qui ça dit quelque chose. Le site de transbordement puis d'essorage, dans le fond, c'est la Société des parcs qui pourraient s'occuper de cette partie-là. Et, finalement, le transport qui pourrait être fait dans des sites de disposition potentiels. On les a indiqués là, parce que ça nous avait été demandé par le ministère, mais ce n'était pas nécessaire. Ils ne sont pas encore déterminés. Je reviens là-dessus.

595 Les justifications du projet puis l'aspect physique. D'abord, le projet a commencé à prendre forme autour des années 2000-2001 quand, suite aux travaux de la commission mixte, nous avons été avisés qu'il devait y avoir un plan de gestion des débits d'eau qui entraînerait de façon inévitable une baisse récurrente, voire marquée, du niveau des eaux, surtout en été. À partir de ce moment-là – d'ailleurs, nous, les plaisanciers on l'a constaté aussi qu'on avait des problèmes récurrents l'été, c'est-à-dire des niveaux d'eau plus bas. Ça coïncidait aussi avec la diminution de quantité d'eau dans les bassins du fleuve Saint-Laurent – on parle des Grands Lacs. Entre 1970
600 puis 2009, on enregistre une baisse moyenne d'environ 30 centimètres.

605 L'accumulation des sédiments et de remise en suspension est un problème qu'on a aussi, mais moins aigu que ce qu'on a constaté dans d'autres marinas situées plus bas sur le fleuve.

610 Le dernier dragage au Parc nautique fédéral remonte à 1980 environ. Et le Parc nautique de Sorel n'a subi qu'un seul dragage en 1960.

615 Autre justification de projet, les aspects humains. On considère que Marina de Saurel est située à un endroit stratégique, la jonction des deux principaux axes maritimes du Québec, c'est-à-dire le Richelieu et le Saint-Laurent. Le Richelieu qui ouvre la porte pour aller jusqu'au lac Champlain, évidemment, le Saint-Laurent jusqu'aux autres Grands Lacs et direction Québec.

620 La Marina de Saurel constitue un havre, dans le sens où il n'y a pas beaucoup d'autres endroits disponibles si près de la voie maritime, qui sont disponibles pour les plaisanciers, en cas de besoin. On veut accroître la sécurité des usagers puis en faciliter l'utilisation. On ne peut pas circuler présentement, à bien des moments, l'été, dans nos bassins.

625 On fait aussi ça pour maintenir les retombées socioéconomiques. Il y a les revenus de la Marina, mais il y a tout ce qui gravite autour de ça. Je parle des vendeurs de bateaux, je parle de ceux qui les entretiennent, je parle de la réparation, restauration et j'en saute.

630 Finalement, on considère que Marina de Saurel est une partie intégrante, en majeure partie, pour Regard-sur-le-Fleuve. C'est ce qu'on veut conserver. À notre point de vue, c'est un milieu humanisé depuis déjà 30 ans qu'on veut conserver et humaniser.

635 L'analyse des variantes puis le projet initial. Objectif : le site de disposition se devait être le plus près et le plus économique possible. Le projet initial prévoyait une disposition des sédiments en eau libre. Effectivement, on peut considérer, par rapport aux autres alternatives, que c'était un projet économique.

640 Au moment de débiter l'étude d'impact, cette variante était jugée acceptable – il faut se replacer, je l'ai dit, 2001-2002 – par les autorités gouvernementales.

645 Si on regarde sur la carte, dans le fond on prenait les sédiments dans les deux sites de dragage en haut, puis on allait porter ça à un endroit répertorié et identifié sur les cartes, qui était le site de disposition prévu un peu en bas de l'île Saint-Ours, si vous voulez, qui est située à Contrecoeur.

À l'époque, on a eu un refus, finalement, quand le MRNF s'est opposé en raison de la présence du chevalier cuivré dans cette région-là.

On a fait la première variante, le Projet d'aménagement faunique, 2006-2007. Pourquoi tant de temps? Bien là, les coûts ont augmenté passablement quand on change de méthode, là.

650 L'aménagement de deux îlots permettant le confinement des sédiments et l'aménagement d'une passerelle reliant le parc linéaire au Parc nautique de Sorel. On voulait terminer le parc Regard-sur-le-Fleuve en même temps.

655 Création d'un marais constituant un habitat pour la faune aquatique. Encore là, sur cette variante-là, malgré l'aval théorique du MDDEP et du MRNF, cette variante a été refusée par Pêche et Océans Canada en raison de l'empiétement au niveau de l'habitat du poisson. Les deux îlots constituaient un empiétement important.

660 Je vous mets ici, ni plus ni moins, le plan du projet. On voit un îlot situé en haut à gauche, l'îlot numéro 1, qui était végétalisé. On voit aussi l'îlot numéro 2 et la passerelle partait du bord, le bout du sentier est en rouge, s'en allait directement à l'îlot numéro 2 puis venait, avec le brise-lame qui est situé ici. Et puis c'est là qu'on faisait une espèce d'habitat à poisson bonifié.

665 Devant ce refus, on a pensé à une autre variante : un projet d'aménagement faunique modifié en 2007. Là, on aménageait un seuil composé des sédiments de dragage permettant la création d'un étang sur le littoral et d'une pente douce, par la présence d'un herbier aquatique. Il y avait aussi un lien piétonnier. Encore une fois, on cherchait un moyen de relier les deux parcs. Un lien piétonnier reliant Regard-sur-le-Fleuve au Parc nautique de Sorel.

670 On a eu un second refus du MPO, malgré l'aval théorique, encore là, du MDDEP et du MRNF.

675 La variante numéro 2, le plan comme tel. Si on faisait une digue, on pouvait contrôler l'eau d'une certaine façon. On voit la pente en bas, située complètement en bas de l'écran, là, ce que ça aurait donné suite à l'aménagement.

680 Finalement, la variante qui a été retenue c'est la variante numéro 4 visant un dragage mécanique et le dépôt des sédiments en milieu terrestre. Pourquoi le dragage mécanique? On ne s'était jamais vraiment tout à fait arrêté à la méthode, mais les dragages qu'on a connus durant tout le temps qu'on a fait nos études, à moins que je n'en aie pas vu dans la région, semblaient aller du côté mécanique. C'est un peu comme ça – pas pour cette seule raison –, mais c'est un peu comme ça qu'on a choisi cette forme de dragage.

685 On a estimé le dragage à environ 30 000 mètres cubes. Bien que c'est vrai que nos bathymétries datent, les deux bathymétries consécutives qui ont été réalisées nous permettent de réaliser qu'il n'y avait pas beaucoup de sédimentation ou d'ajouts de sédiments. Ça fait qu'on pense qu'avec 30 000 mètres cubes, ça devrait... le projet vise à ce que nous deux bassins aient, si vous voulez, un 1,9 mètre au zéro des cartes. Parce qu'on veut amener le niveau des bassins à un 1,9 mètre au zéro des cartes. Mais on a quand même demandé un programme décennal, question de sécurité, autorisant 45 000 mètres cubes.

690 Les quantités à proprement parler : dans le Parc nautique Sorel, de qualité A, on a 11 000 mètres cubes; qualité A-B au moment de faire ça, on avait 1 000 mètres cubes au Parc nautique Sorel et puis, toujours dans la qualité A-B, au Parc nautique fédéral, 1 000 mètres cubes aussi. Et puis de qualité A, toujours pour le Parc nautique fédéral, 7 000 mètres cubes pour un total estimé à 30 000 mètres cubes.

695 Les sédiments A vont être envoyés dans une sablière en voie de réhabilitation, les sédiments A-B vont d'abord être essorés puis transportés dans un lieu autorisé.

700 Toujours en variante retenue, l'étude d'impact est basée sur un scénario précis des travaux de dragage et de gestion des sédiments. On nous a posé des questions à maintes reprises sur les façons de s'y prendre. On a répondu aux questions, c'est pour ça qu'on en arrive à des choses précises; pas parce qu'on est lié, nécessairement, mais on a répondu aux questions qui nous étaient posées des différents ministères.

705 Critère des choix méthodologiques : on a regardé la sécurité civile, les coûts globaux, la faisabilité technique. On a aussi pensé aux méthodes retenues pour les fins des études d'impact dragage. Le dragage mécanique et le transport de sédiments par barges jusqu'au quai de la Société des parcs industriels.

710 Les contraintes du projet. C'est sûr qu'il y a quand même une partie qui va être exécutée dans un quartier résidentiel, à proximité. Il y a des nuisances, sécurité, manque d'espace pour le storage des sédiments. C'est pour ça qu'il faut transporter ça ailleurs, une première fois. On est ouvert à modifier le projet suite aux résultats de l'appel d'offres. Si on trouve d'autres techniques qui sont acceptables par le ministère de l'Environnement à des coûts égaux ou moindres, ça va nous faire plaisir, mais présentement, on n'a pas procédé encore, à ce moment-ci, à l'appel d'offres.

720 Si on regarde maintenant le dragage du Parc nautique de Sorel. Les parties en bleu pâle seraient ce qu'on aurait à enlever, si je ne me trompe pas. Donc, en bleu foncé, la profondeur est à peu près acceptable, si je peux m'exprimer ainsi. Pour le Parc nautique fédéral, évidemment la surface et aussi le volume est un petit peu plus important.

725 Et si on revient dans une projection de coûts bien approximative pour un dragage de 30 000 mètres cubes et un prix de 55 \$ le mètre cube, le coût du projet est estimé à environ 1 650 M répartis comme suit : les activités de dragage, une trentaine de dollars le mètre cube; transport, disposition des sédiments, une quinzaine de dollars le mètre cube; gestion environnementale et administrative une dizaine de dollars pour un total de 55 \$.

Le lancement de l'appel d'offres public pour la sélection d'un entrepreneur et du site de mise en dépôt des sédiments va être fait selon les règles connues, municipales, c'est-à-dire que ça va

730 être ouvert au public et au moindre coût avec des spec. définis. Appel d'offres public, ouverture à
toute offre conforme. On est ouvert c'est-à-dire aux offres conformes. La conformité est basée sur
la faisabilité technique et le respect de la réglementation. Les soumissionnaires devront démontrer
la faisabilité technique, sociale et réglementaire de leurs offres. Puis le choix du plus bas
soumissionnaire conforme.

735 L'échéancier : déjà, on aurait voulu creuser ce printemps-ci, mais là, on est déjà orienté sur...
audience publique, on est là, mai, jusqu'à mai, peut-être jusqu'à août pour le quatre mois en 2011;
dépôt du rapport au BAPE, peut-être vers septembre; décret gouvernemental, automne-hiver 2011;
740 appel d'offres, encore là si on va le faire, probablement été-automne; certificat d'autorisation, on le
souhaite pour février 2012. Contrat : hiver 2012; travaux de dragage, printemps 2012.

Je vais te laisser aller pour le reste.

LE PRÉSIDENT :

745 Pour les besoins de l'enregistrement, donc c'est monsieur?

M. STEVE VERTEFEUILLE :

750 Steve Vertefeuille.

LE PRÉSIDENT :

Steve Vertefeuille qui va parler, O.K.

M. PIERRE-PAUL DUPRÉ :

755 Chargé de projet.

M. STEVE VERTEFEUILLE :

760 Pour qu'on compléter au niveau des enjeux environnementaux qui ont été pris en compte
dans la revue de l'étude d'impact qui a été faite et déposée en août 2010, avec les modifications
par rapport au rapport de 2008 qui était abrogé, les principaux enjeux c'est : la qualité de l'eau au
moment du dragage; la qualité de l'eau lors du transbordement; matières en suspension; puis on a
765 aussi, comme monsieur Dupré l'a dit, on se situe dans un secteur résidentiel-récréatif, donc la
qualité de vie, le dérangement des gens qui utilisent le secteur et qui vivent à proximité.

770 Donc, au niveau des impacts appréhendés qui ont été analysés dans la version du rapport d'août 2010, au niveau du dragage, les impacts sont relativement faibles, à l'exception peut-être d'une question sur le bruit, mais qui sera contrôlé sur le chantier.

775 Au niveau du transport. Les impacts sont peut-être considérés de moindre importance en raison du nombre de transports. On peut estimer, de l'ordre du pouce, là, peut-être environ un maximum de 3 000 camions, mais le projet modifié, dans le fond, vise à maximiser le transport sur l'autoroute 30 et éviter le centre-ville de Sorel-Tracy.

780 Au niveau de la mise en dépôt des sédiments. Ces impacts sont relativement faibles dans la mesure où est-ce que l'entrepreneur utilise une sablière ou un site, dans le fond, dégradé qui doit être remis en état. On peut appréhender que ces impacts-là sont quand même positifs, ce qui permettra de remettre des sites en état.

785 Et au niveau de l'aire draguée. Donc, les deux parcs nautiques vont retrouver leur pleine fonction. C'est des impacts qu'on considère de forte importance et positifs, qui vont pouvoir engendrer des retombées économiques pour la Ville de Sorel-Tracy, les commerces et les utilisateurs du territoire et de la Marina de Saurel.

790 Au niveau des principales mesures d'atténuation proposées et mises en place, l'utilisation de rideaux de confinement. Donc, les parcs nautiques sont des enceintes fermées, relativement fermées; l'utilisation de rideaux va permettre, encore une fois, de contrôler l'émission de MES qui pourrait en sortir et de garder les niveaux de turbidité à l'intérieur.

795 Dans le cas d'un dragage mécanique, le contrôle de remontée de la benne peut permettre aussi, dans certains cas, d'une façon théorique, là, de limiter la question des MES, mais il y a un suivi qui devra être fait lors des travaux.

800 Transport et disposition : utilisation de camions à benne étanche pour éviter les déversements, éclaboussures, pertes. Puis il y a un lavage des camions qui est prévu au chargement, déchargement, si nécessaire, si les camions sont souillés, encore une fois, pour éviter d'indisposer le réseau routier. Il y a des équipes qui seront en place, prêtes à intervenir en cas de déversement ou s'il y a un impact sur la propreté du réseau routier.

805 Puis il y a une gestion adéquate au niveau des hydrocarbures. On travaille sur l'eau, on travaille avec des équipements mécaniques, donc il y a des préventions à mettre en place.

Le Programme de surveillance environnementale proposé vise à contrôler les activités de l'entrepreneur – donc, dans le cadre de l'appel d'offres, la Marina de Saurel va effectuer un contrôle pour s'assurer que les engagements qu'elle a pris dans son étude d'impact sont respectés – vise à s'assurer, entre autres, des points importants sur la qualité de l'eau, les MES, le climat

810 sonore; s'assurer qu'on respecte les grandes lignes directrices, si nécessaire, qu'on mette en place des mesures d'atténuation acceptables, la propreté des camions et le respect de la réglementation.

Donc, si vous avez des questions, ça clôt un petit peu la présentation.

815 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, Monsieur Vertefeuille, Monsieur Dupré, merci beaucoup pour votre présentation. Est-ce que vous pourriez déposer votre présentation à madame LeBlanc, à l'arrière?

820 **M. STEVE VERTEFEUILLE :**

La version numérique pourrait être déposée. Les copies papier seront déposées dès la fin de l'audience avec les autres documents.

825 **LE PRÉSIDENT :**

Puis nous on va, comme tous les documents qui vont être déposés, on va le mettre sur le site Web. Merci beaucoup.

830 Maintenant, le registre est maintenant ouvert, et puis nous allons être de retour à 20 h 05. Merci beaucoup.

PAUSE

835

LE PRÉSIDENT :

Si vous voulez reprendre vos places, on va reprendre nos travaux.

840

J'inviterais madame Karine Gauthier, notre première intervenante, à venir poser ses deux questions. Attendez un petit peu, Madame Gauthier. O.K., merci beaucoup. Donc, Madame Gauthier, la parole est à vous.

845 **Mme KARINE GAUTHIER :**

Ma première question c'est pourquoi que les nouvelles méthodes d'assèchement et de déshydratation des boues n'ont pas été retenues au lieu du transport par camion? Quand on pense

850 à 17 kilomètres pour la sablière et 3 800 camions par voyage, même si monsieur Vertefeuille a mentionné tantôt que ce n'était pas beaucoup, là, pour une petite municipalité, c'est quand même...

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, on va poser la question au promoteur. Monsieur Dupré?

855 **M. MARCEL FAFARD :**

860 Monsieur le président, Marcel Fafard, je vais répondre à cette question. J'ai vérifié avec l'entreprise Terratube, qui est vraiment une bonne technologie, surtout pour des déshydratations, disons, de boues, d'étangs, et cetera, et le gros problème c'est la gestion de l'eau; lorsqu'on fait des dragages hydrauliques, il faut compter que ça peut varier, dépendant des équipements, de cinq à sept fois.

865 Donc, pour draguer un mètre cube en place, ça peut prendre de 5 mètres cubes à 7 mètres cubes d'eau. Donc, le terratube, c'est des immenses tubes dans lesquels on peut mettre des polymères pour décanter. Mais la gestion de cette eau-là, il faut qu'elle sorte à quelque part et on n'a pas d'endroit, comme a expliqué – à moins d'utiliser des stationnements, mais la Ville ne voudra jamais, à côté ici. Alors, c'est un élément... Et le coût estimé, j'ai un estimé de Terratube, c'était strictement pour le dragage, à l'exception de la disposition, on arrivait à 1,8 M, entre 1,8 M et 870 1,9 M. J'ai un courriel à cet effet pour indiquer cela. Et plus la disposition, qu'il faut quand même fendre les tubes puis...

875 Et le volume, par rapport à un mètre cube en place, parce que quand on parle de dragage, 30 000 mètres cubes, on parle d'un mètre cube en place, d'une teneur en eau d'à peu près 50 %, 40 %, 50 %, 60 %, lorsqu'on passerait avec le terratube, on va le ramener environ à 25, 30. Donc, on n'a pas beaucoup de diminution. On a une diminution du poids total, parce qu'on va avoir moins d'eau, mais en termes de volume... prenez un mètre cube, même s'il est plus sec un peu, excusez l'expression, ça ne ratatine pas tant que ça. Il n'y a pas de rétrécissement. C'est de l'ordre de 10 %.

880 Et lorsqu'on a fait le dragage, parce que j'ai été chargé de projet de dragage de la rivière, ici, Richelieu, c'est 100 000 mètres cubes, c'est ce que l'on a constaté, qu'après essorage ou assèchement pour les sédiments A-B, puis on avait des sédiments B-C, on diminuait le volume d'environ de 10 à 15 %.

885 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur. Mais est-ce que c'est la même technologie que vous allez utiliser pour les critères A-B?

890 **M. MARCEL FAFARD :**

Oui. Parce que, Monsieur le président, il faut comprendre que c'est question de gestion de... c'est la gestion des sols. Ce qui est plus petit qu'A, c'est considéré non contaminé. A-B c'est un niveau faiblement contaminé, puis B-C un peu plus. Et pour disposer des sols A-B, il faut les
895 disposer dans des sites autorisés. Exemple, là, on a pris le site de Danis Construction qui est, bon, sur Marie-Victorin. Il y a un autre site ici, la Ville de Sorel-Tracy a un ancien site d'enfouissement sanitaire dans lequel, par-dessus, on peut disposer des A-B, mais il y a une exigence : il faut qu'ils soient secs, il faut qu'ils soient libres d'eau.

900 Et monsieur Michon du MDDP pourrait nous aider, mais il y a une nouvelle directive depuis quatre, cinq ans avec un test bien spécifique. Parce qu'avant, on disait qu'il fallait qu'ils soient « pelletables ». C'était probablement le péjoratif « pelletables », qu'est-ce qui est « pelletable », pas « pelletable »? De l'eau, là. Maintenant, il y a une nouvelle norme, une nouvelle SE qui est normée depuis à peu près quatre, cinq ans.

905 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Ça va. Monsieur Labrie?

910 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Est-ce qu'il y a quelqu'un du MRNF ou MPO pourrait nous donner des commentaires sur la méthode de séchage dont parle madame Gauthier? Est-ce que c'est quelque chose qui est utilisé... de déshydratation, pardon.

915 **M. PIERRE MICHON :**

L'utilisation des tubes, ce n'est pas quelque chose qui est fréquemment utilisé dans les cas où, récemment, on a eu à traiter ce genre de dossier là, de proposition-là, c'était une drague hydraulique. Parce qu'on ne peut pas facilement remplir un tube avec une pelle mécanique. Donc,
920 il faut d'abord que le dragage soit fait par système de pompage, à suction, en premier, là. Disons que l'application semble plus adéquate dans ce cas-là.

925 Donc, évidemment... En tout cas, c'est ce que j'aurais à dire là-dessus. Ça ne veut pas dire qu'on est contre ce genre de proposition là. On n'a pas souvent eu l'occasion de traiter ce genre d'utilisation, cette méthode-là.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Est-ce que ça pourrait être une méthode plus économique à votre avis?

930

M. PIERRE MICHON :

Je ne pourrais pas vous donner le détail au niveau des coûts. Il y a quand même, probablement, plusieurs facteurs qui entrent en ligne de compte. Quand on parle juste de la drague hydraulique, dans ce cas-ci, ça prend un site pour les installer les géotubes, et ça a quand même une bonne dimension. Je ne sais pas s'il s'en fait de toutes les dimensions, mais c'est sûr que ça prend un espace pour le mettre.

935

Si on utilise le site qui est actuellement proposé, bien, un drague hydraulique, on est loin quand même des sites de dragage, là, pour la drague en suction.

940

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci beaucoup. Donc, pour les besoins de l'enregistrement, il s'agissait de monsieur Pierre Michon.

945

M. PIERRE MICHON :

Oui, du ministère de l'Environnement, du Développement durable, Environnement et Parcs.

950

LE PRÉSIDENT :

Et donc, pour toutes les personnes-ressources, de pouvoir s'identifier, ça va être important, vu que la sténotypiste a eu un petit problème. Normalement, elle aurait été ici ce soir.

955

Donc, quelle est votre deuxième question, Madame Gauthier?

Mme KARINE GAUTHIER :

Est-ce que vous permettez juste de rajouter? Parce qu'on a parlé seulement de l'entreprise Terratube. Mais l'assèchement, il y a des presses filtres, il y a d'autres méthodes aussi, qui ne sont pas nécessairement reliées à Terratube, avec des tubes, là. Il y a d'autres méthodes d'assèchement qui se font aussi, puis qui sont connues, là. Donc, je parlais en général, mais pas d'une méthode spécifique.

960

965 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous connaissez d'autres méthodes qui auraient pu être utilisées?

970 **M. MARCEL FAFARD :**

Oui. Il y a des centrifugeuses, des filtres à bande, et cetera. Mais là, on parle... ça, c'est utilisé surtout dans les usines d'épuration, pour des boues... usines d'épuration municipales, industrielles. Et là, on parle de coûts qui peuvent varier de 80 à 100 \$ le mètre cube. C'est énorme.

975 D'ailleurs, quand je parlais de Terratube, c'est une technologie qui a été introduite, qui concurrence très bien ces technologies qui sont les centrifugeuses ou des filtres à bande. Puis qui sont entrés ici au Québec pour les étangs aérés, là, pour les boues de traitement municipal ou même de papetière, ils sont en train de prendre le marché actuellement, cette entreprise-là.

980 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Quelle est votre deuxième question, Madame Gauthier?

985 **Mme KARINE GAUTHIER :**

Je vais rester dans le domaine du camionnage. Monsieur Vertefeuille, tantôt vous avez mentionné que vous essaieriez de minimiser les voyages de camions en passant par l'autoroute 30. Mais comment les minimiser quand on n'a pas le choix de passer par...

990 **LE PRÉSIDENT :**

Vous vous adressez au président.

995 **Mme KARINE GAUTHIER :**

Excusez. Comment minimiser lorsque vous passez par le centre-ville pour se rendre à l'autoroute 30? Je ne connais pas d'autre chemin d'accès.

1000 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, toujours au promoteur.

1005

M. STEVE VERTEFEUILLE :

1010 Steve Vertefeuille, SNC-Lavalin. Dans le cadre de la présentation, ce qu'on a précisé, c'est que le transport se ferait par barges jusqu'à la Société des parcs industriels, et à partir de là, les camions utiliseraient le Chemin St-Roch pour prendre l'autoroute.

1015 Dans la variante de projet qu'on a déposée en 2008 et qui a été abrogée et remplacée par celle de 2010, effectivement, on prévoyait un transport par camion à partir des parcs nautiques, mais pour des questions de sécurité, et limiter le transport, le transport par barges se ferait jusqu'à la Société des parcs.

LE PRÉSIDENT :

1020 Puis rendu à la Société des parcs, l'autoroute 30 est tout près, c'est ça?

M. STEVE VERTEFEUILLE :

1025 Tout près. On est dans un secteur industriel lourd. On a une carte routière qu'on pourrait présenter, dans le fond, du secteur, là.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci beaucoup, Madame Gauthier. Monsieur Labrie vous avez...

1030 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

1035 J'ai un complément de question. Est-ce qu'en partant du parc industriel, après l'essorage des boues, est-ce que vous passez près des résidences avant d'atteindre la 30 ou si vous êtes dans une zone industrielle complètement? Est-ce qu'il y a des résidences près?

M. STEVE VERTEFEUILLE :

1040 On est en zone industrielle. Dans le secteur de Tracy, il y a des résidences un petit peu plus éloignées, mais on est vraiment dans un secteur résidentiel lourd et le Chemin St-Roch est la route qui fait le lien entre l'autoroute 30 et la Société des parcs.

1045 Donc, c'est le secteur utilisé par les camions qui ont à desservir les industries présentes sur les sites.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Mais il n'y a pas de zone résidentielle tout le long de la route?

1050

M. STEVE VERTEFEUILLE :

Non. Il n'y a pas de zone résidentielle du type qu'on retrouve au centre-ville de Sorel, là. On n'est pas dans un quartier résidentiel.

1055

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Fernand Gauthier.

1060

M. FERNAND GAUTHIER :

Depuis, Monsieur le président, ça fait plusieurs fois, on parle toujours du parc au quai de l'ancienne Marine, de la Société des parcs. Est-ce qu'il y a eu une entente ou un contrat? Parce que la Société des parcs s'administre par elle-même. On m'a dit qu'autrefois la Ville donnait de l'argent, maintenant elle n'en donne plus de l'argent. C'est un organisme comme semi-privé. Est-ce qu'il y a eu un contrat avec la Société des parcs pour aller mettre ces matériaux ou transporter ce matériel-là? S'il y a eu un contrat, quand il y a eu le contrat?

1065

LE PRÉSIDENT :

O.K. La question est claire. Monsieur Dupré?

1070

M. MARCEL FAFARD :

Marcel Fafard, promoteur. Le directeur-général c'est monsieur Pierre Ouellette. D'ailleurs, moi, j'ai réalisé, j'ai été chargé de projet pour plusieurs projets de dragage, l'embouchure QIT et Kildair, entre autres, puis on a toujours fonctionné avec lui. C'est un organisme public, mais qui doit s'autofinancer. Et lui, il a ses tarifs.

1075

Donc, tous les entrepreneurs qui vont soumissionner, par exemple, il a ses tarifs pour louer les quais et louer pour la partie essorage. Juste pour préciser on va essorer seulement les A-B. Les plus petits que A sont chargés directement dans les camions et sont sortis immédiatement.

1080

C'est un gros centre industriel. C'est là qu'il y a Alstom, qu'il y a Fastpec et autres. Donc, dans un appel d'offres, tout simplement, on va mentionner les coordonnées de monsieur Ouellette puis les soumissionnaires devront s'adresser à monsieur Ouellette pour avoir les tarifications selon le temps qu'ils prévoient le louer ou, et cetera.

1085

1090 Donc, il n'y a pas d'entente formelle. C'est juste informel, mais ils sont à la disposition. Si
n'importe qui veut louer des quais, là, une entreprise, il s'adresse à monsieur Ouellette puis ils ont
des quais à louer, ils ont des espaces à louer.

LE PRÉSIDENT :

1095 O.K. Mais ce n'est pas la Société des parcs qui transporte...

M. MARCEL FAFARD :

1100 Non. La Société des parcs, elle gère le fond, les quais de l'ancienne Marine et c'est eux qui
font la tarification pour tous les services qui sont alentour. Il y a une route industrielle qui passe à
l'intérieur du parc qui aboutit Chemin St-Roch et autoroute 30.

LE PRÉSIDENT :

1105 Et c'est eux qui vont être chargés de l'appel d'offres?

M. MARCEL FAFARD :

1110 Non, non.

LE PRÉSIDENT :

Parce que j'ai mal compris tout à l'heure.

1115 **M. MARCEL FAFARD :**

1120 Tout simplement, c'est en allant là, je veux dire, bon, tous les entrepreneurs
soumissionnaires devront demander à monsieur Ouellette quels tarifs puis comment utiliser le port,
un port – c'est un port dans le fond.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

1125 **M. MARCEL FAFARD :**

Donc, quel est son prix de cueillage et son prix de location de terrain, parce qu'il faut entreposer temporairement certains matériaux, par mois, par semaine. Il a toute sa liste de tarifications.

1130 Et il a dit qu'il avait des espaces disponibles. Ça, il m'a confirmé ça, des espaces disponibles puis qu'il avait sa liste de tarifications puis il dit... c'est sûr que lui, il va faire le tarif à tout le monde, au même prix pour tous les soumissionnaires qui vont vouloir s'adresser à lui.

1135 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Est-ce que l'espace n'a pas été utilisé pour l'essorage des sédiments pour le dragage qui a eu lieu il y a quelques années? Est-ce que c'est possible?

1140 **M. MARCEL FAFARD :**

1145 Oui. En 2005, il y avait – écoutez, on va arrondir les chiffres –, à peu près 50 000 mètres cubes de sédiments A-B. Donc, il y a eu des bassins d'essorage. Environ 4 000 mètres cubes de sédiments B-C. Là, c'est un autre type de membrane qu'il fallait utiliser. Et il y a un autre, environ 40 000 mètres cubes de plus petits que A, qui ont été sortis directement. Ce qu'on a appelé, ce qu'on appelle ici le futur site Écomonde.

1150 Et, oui, effectivement il y a eu des bassins, mais à l'époque, c'est la Société des parcs qui était le donneur d'ouvrage. C'est la Société des parcs qui a fait l'appel d'offres. Donc, elle mettait, elle dit : « Voici les endroits où vous pouvez mettre les bassins. Voici les quais que vous pouvez utiliser. » Parce que c'était elle-même, comme Société des parcs, qui était donneur d'ouvrage.

LE PRÉSIDENT :

1155 Merci beaucoup.

M. FERNAND GAUTHIER :

1160 Deuxième volet à ma question. Est-ce que monsieur Fafard parle au nom de la Société des parcs?

1165 J'ai parlé à monsieur Ouellette cet après-midi et puis il n'y a pas eu d'entente de ça, du tout. Puis monsieur Ouellette a parlé à monsieur Fafard, puis monsieur Fafard a dit : « Il y a même 500 mètres dans la deuxième classe pour gérer ça. » 500 mètres, pas de problème.

1170 Il n'y a jamais eu d'entente, quelle que ce soit, pour un 30 ou 40 000 mètres. Parce que dans le rapport, si on lit le rapport, ils marquent : en arrière du bâtiment 69. Monsieur Ouellette dit : « Aujourd'hui, c'est moi qui administre. C'est moi le patron aujourd'hui. » Ça fait qu'il dit qu'il n'a pas eu... Alors, je pose la question : si on parle, depuis plusieurs minutes, qu'on va les déplacer là. Si monsieur Ouellette dit, pour X raisons : « J'ai des bateaux, je ne veux pas. » Où est-ce qu'on va aller?

1175 Alors, je pense que c'est une question qu'il faut répondre, mais pas des à peu près, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Non. Donc, Monsieur Fafard?

1180 **M. MARCEL FAFARD :**

Non, il n'y a pas eu d'entente. J'ai dit, moi, je n'ai pas... écoutez, je travaille étroitement avec la...

1185 **LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes avec la Marina de Saurel.

1190 **M. MARCEL FAFARD :**

Avec la Marina de Saurel. J'ai seulement vérifié, puis je l'ai fait dans le cadre comme les autres, vérifié est-ce que c'est disponible. Et là, on mélange les choses. Les sédiments plus petits que A, ils ne sont pas entreposés. Ils vont arriver dans des chalands, des barges. Il va y avoir une pelle pour transporter, qui va les mettre directement dans des camions étanches. Ils sortent au fur et à mesure.

1200 Les seuls sols qu'ils vont avoir à essorer, c'est les sols A-B. Il y a 2 000 mètres cubes de prévus, mais là, il y a eu un projet spécial qui a été autorisé par le ministère de l'Environnement pour faire une recherche et développement, et ils auraient sorti entre 1 000 et 1 500 mètres cubes, mais on ne le sait pas. Quand on va avoir la bathymétrie, on le saura.

1205 Donc, j'ai dit à monsieur Ouellette cet après-midi – monsieur Gauthier a raison –, on s'est parlé, il m'a téléphoné, même, probablement suite à son appel, il dit : « Oui. » Maintenant, je lui avais parlé de 2 000 mètres cubes il y a à peu près... avant qu'on fasse l'étude, c'est à peu près l'automne dernier, et là, j'ai dit : « Écoute, ça va peut-être varier entre 500 et 800 000 cubes, à l'œil.

Puis il dit – moi, il m’a confirmé – il dit : « Il n’y a aucun problème. J’ai l’espace pour faire des bassins d’essorage pour cette quantité-là. »

LE PRÉSIDENT :

1210

Donc, il n’y a pas une entente formelle. C’est pour aux alentours de 2 000 mètres cubes, mais est-ce que vous avez discuté de prix, de comment ça allait coûter?

M. MARCEL FAFARD :

1215

Non. Moi, ce n’est pas... ça va être aux soumissionnaires à négocier le prix. Je n’ai pas à intervenir. Comme donneur d’ouvrage, on n’a pas à intervenir. Parce que ça va devenir un fournisseur d’un éventuel entrepreneur.

LE PRÉSIDENT :

1220

O.K. Monsieur Labrie?

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1225

Qui va faire le suivi de la qualité de l’eau de ce lieu d’essorage là?

LE PRÉSIDENT :

1230

Monsieur Steve Vertefeuille.

M. STEVE VERTEFEUILLE :

1235

Steve Vertefeuille, SNC-Lavalin. Il y a eu un suivi qui a été effectué dans le cadre du dragage à l’embouchure pour l’assèchement et, c’est précisé dans notre rapport, dans le fond, il n’y a pas eu d’impact suite à l’assèchement. Actuellement, la Marina de Saurel ne prévoit pas, pour le moment, ne prévoit pas de suivi supplémentaire, considérant que le site est utilisé aux mêmes fins et qu’on a démontré l’absence d’impact, entre autres, avec des sédiments fortement contaminés.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1240

J’adresserais la question au MDDEP. Est-ce que ce qui a été fait précédemment vous convient ou s’ils ne doivent pas faire un suivi de la qualité de l’eau, de l’infiltration qu’il peut y avoir dans le sol?

1245

M. PIERRE MICHON :

1250 Oui. Le projet de la Société des parcs industriels est un projet qui est autorisé chez nous. On pourra vérifier si effectivement les rapports ou la question du suivi est effectivement ce que rapporte le promoteur aujourd'hui. C'est un autre projet qui s'est réalisé il y a quelques années.

1255 Ça ne veut pas dire qu'aujourd'hui le suivi ne sera pas exigé pour le promoteur de la Marina de Saurel. C'est une proposition du promoteur, actuellement, de s'en tenir aux résultats de suivi d'il y a quelques années, mais le ministère ne s'est pas prononcé sur le fait qu'il n'y aurait pas de suivi.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1260 Il pourrait demander un suivi additionnel et nécessiter votre approbation?

M. PIERRE MICHON :

1265 Exactement. Là, il pourrait avoir les mêmes exigences qu'on avait à l'époque pour l'installation de piézomètres.

LE PRÉSIDENT :

Ça va. Monsieur Gauthier?

M. FERNAND GAUTHIER :

1270 Oui. C'est pour finir avec la question. Ça veut dire que c'est l'entrepreneur qui va aller discuter des prix. Alors, si on regarde, tantôt les prix qui ont été donnés, il n'a pas été mis dans le projet. Ça n'a pas été additionné, ça, c'est un apport plus.

LE PRÉSIDENT :

Vous voulez dire dans le coût de 50 \$ la tonne?

M. FERNAND GAUTHIER :

1280 56 \$, là. Il n'a pas été additionné encore. Mais si on parle pour un autre, on parle pour... ils vont être capables, puis ils l'ont dit, mais il n'y a pas une certitude. On ne veut pas... Je pense que monsieur – est-ce que monsieur Fafard peut donner une certitude à soir qui dit : oui, en aucun temps?

1285

Admettons que vous autorisez pour faire le transport là. Si monsieur Ouellette, pour une raison autre, il dit : « Non. Vous ne m'avez pas consulté, moi, il n'y a pas de camion qui rentre chez nous. » Vous faites quoi?

1290 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Mais avant d'aller voir le promoteur, je vais demander au ministère. Quand vous émettez votre certificat d'autorisation, est-ce qu'une situation comme ça pourrait être problématique?

1295 **M. PIERRE MICHON :**

Oui, tout à fait. Je pense qu'on a à exiger qu'effectivement il y ait des ententes puis qu'une tierce partie pourrait accepter qu'on utilise ses terrains. Donc, à cette étape-ci, ça n'a pas été fait.

1300 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est Pierre Michon.

1305 **M. PIERRE MICHON :**

Oui. Vous avez mentionné le ministère, j'ai cru bon qu'on...

1310 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, oui, excusez, je vous ai regardé.

M. PIERRE MICHON :

1315 ... qu'on avait déduit que c'était moi. Alors, c'est ça. Ce que je mentionne c'est que la question de...

LE PRÉSIDENT :

1320 Mais comment vous vous assurez, pour ne pas qu'il y ai de volte-face, dans votre certificat?

M. PIERRE MICHON :

1325 Oui, c'est ça. C'est qu'on pourrait s'assurer qu'il y ait effectivement une entente et surtout au bon moment. Est-ce que les quais vont être disponibles comme on le veut? Ça peut être délicat dans le cas d'un programme qui est sur 10 ans, là. Est-ce qu'il va y avoir une coordination pour

que les espaces soient libres au bon moment, au moment du dragage? Alors, c'est sûr que nous, on a à s'assurer qu'il y ait des ententes avec des tierces parties, qui vont permettre de réaliser, tel qu'il est autorisé, le projet.

1330

LE PRÉSIDENT :

Donc, si je comprends bien, vous allez exiger une entente formelle?

1335

M. PIERRE MICHON :

Ou les preuves effectivement qu'il y a une entente.

LE PRÉSIDENT :

1340

Ou des preuves comme de quoi il n'y aura pas de problème.

M. PIERRE MICHON :

1345

Effectivement. En temps voulu, là.

LE PRÉSIDENT :

1350

Est-ce que vous exigez aussi les mêmes choses pour les sites d'entreposage pour les autres sédiments?

M. PIERRE MICHON :

1355

Oui. Par contre, dans les cas qui nous concernent, on peut, à partir des certificats d'autorisation qui sont donnés sur ces sites-là, on peut d'ores et déjà savoir si c'est possible d'y déposer des sédiments tels qu'il est prévu.

1360

Donc, à partir des certificats que nous donnons, nous émettons, au ministère, pour les sites de dépôt – la sablière en question ou le site de matériaux secs – on a des certificats d'autorisation qui concernent ces sites-là.

LE PRÉSIDENT :

1365

Merci. Et du côté du promoteur, est-ce que dans le coût de 55-56 \$ le mètre cube, est-ce que c'était inclus là-dedans?

M. MARCEL FAFARD :

Oui, c'était inclus. On a une évaluation qui est faite, qui est comprise dans le 10 \$ du mètre cube. Il faut toujours parler de mètre cube.

1370

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1375

M. MARCEL FAFARD :

Dans l'évaluation, c'est grossier, c'est une évaluation, c'est inclus dans le 10 \$ le mètre cube.

LE PRÉSIDENT :

1380

Donc, vous avez prévu...

M. MARCEL FAFARD :

1385

Oui. Parce que ça revient à peu près, ça, il est passé à quelque chose comme 1 \$, 1,50 \$ le mètre cube, dépendant du nombre de cubage que vous avez, l'ensemble de la location des quais.

LE PRÉSIDENT :

1390

O.K. Monsieur Gauthier, votre dernière question? Vous allez pouvoir vous réinscrire aussi.

M. FERNAND GAUTHIER :

1395

Oui, oui. On parlait de l'assèchement, disons, de clam. On a mis dans le rapport une clam spécifique avec un portrait spécifique, avec une pelle. Quand le ministère autorise un équipement pour faire un dragage – puis là, on dit tantôt : « Bien, on va analyser quand les soumissions vont être sorties. » Après que le ministère dit : « Oui. » Le dragage se fait avec – l'expérience – une clam à câble, avec une benne ordinaire ou une benne environnementale; c'est deux bennes.

1400

Qu'est-ce qu'on a mis dans le rapport, c'est une pelle hydraulique avec une clam hydraulique ordinaire. Alors, aujourd'hui, on parle de – parce qu'il y a une partie qui est polluée et puis on parle avec... parce qu'une clam environnementale, ça limite le surdragage, parce que ça ne travaille pas de la même façon.

1405

Alors, quand on dit – c'est une machine spécifique. J'ai eu l'occasion de parler avec monsieur de Lavalin, au téléphone. Il dit : « Si – il m'a appelé – si je ne sais pas, on demandera...

on peut changer la méthode. » Pour changer la méthode, peut-être que le ministère de l'Environnement me corrigera si je ne suis pas correct, il faut aller au Conseil des ministres.

1410 Ça fait que je vois très mal qu'un entrepreneur soumissionne puis il dit : « Moi, là, je vais adopter une autre machine. Puis avec ça, on va aller au Conseil des ministres. » Je n'ai pas vu bien, bien ça dans ma vie. Ça fait 40 ans que je travaille en eau.

LE PRÉSIDENT :

1415 Ça marche. Là, on va poser tout de suite la question au ministère. Donc, à la minute où il y a un décret et avec la méthodologie qui est retenue, s'il y a une modification, comment le ministère ajuste le CA?

1420 **M. PIERRE MICHON :**

De façon générale, je vous dirais que globalement, les autorisations vont distinguer entre une drague à succion ou une drague mécanique. Même si on parle d'un système hydraulique, mais c'est quand même une pelle, une pelle hydraulique. C'est du mécanique, dans notre jargon, les dragues.

1425 On ne distingue pas nécessairement l'obligation d'avoir un bras métallique ou un câble, comme le mentionne monsieur Gauthier. Mais je pense que c'est un point qui pourrait paraître important. Il s'agit tout simplement d'ouvrir sur la possibilité des deux mécanismes dans le décret, en autant que ce qu'on appelle la composante environnementale ou les effets environnementaux d'un ou l'autre sont les mêmes.

1430 On pourrait probablement distinguer beaucoup plus, disons, plus différent, le système à succion.

1435 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, si je comprends bien, dans le décret, vous allez prévoir, peut-être, deux façons de faire. Mais suite au décret, est-ce que le ministère de l'Environnement, lui, il a un rôle actif qui continue, est-ce qu'il vérifie? Est-ce qu'il supervise? Est-ce qu'il va donner un autre certificat d'autorisation pour s'assurer que finalement, la méthode que le promoteur va utiliser, elle rencontre les normes?

1440 **M. PIERRE MICHON :**

1445 Oui, tout à fait. On a notre responsabilité de contrôler ce qui est exigé dans les décrets, y compris tous les engagements que le promoteur prend. Ses engagements-là constituent des

conditions de réalisation du projet. Donc, s'il décrit son projet de telle, telle façon, il doit le réaliser comme il le décrit.

1450

Alors, c'est quand même important de mettre la nuance. Si on dit qu'on n'a pas mis la benne à câble, on va peut-être s'assurer que les deux soient inclus dans ce qu'on appelle un dragage mécanique. Si, par contre, la notion du dragage hydraulique – actuellement, on considère que la solution, elle n'est pas sur la table, carrément, beaucoup moins, si on veut, que la notion de benne à câble ou pelle mécanique à bras d'acier, si on veut.

1455

La distinction est plus grande quand on parle de dragage à suction. Si on veut inclure, dans le décret, les deux possibilités, parce qu'on ne veut pas remodifier le décret, le moins possible par la suite, si les deux possibilités de drague à suction ou mécanique sont valables au niveau de l'environnement, elles peuvent être décrites dans le projet, mais actuellement ce n'est pas le cas. C'est sûr que ça va prendre une plus grande description du dragage à suction, si on devait l'inclure comme une possibilité de réalisation.

1460

LE PRÉSIDENT :

1465

O.K. Monsieur Labrie?

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1470

Question au promoteur, est-ce que vous avez l'intention de spécifier, d'être spécifique sur la pelle mécanique, sur la méthode utilisée ou si vous allez laisser le choix à l'entrepreneur?

M. MARCEL FAFARD :

1475

Bien, Monsieur le président et Monsieur le commissaire, écoutez, plus on va préciser, plus on va cerner vis-à-vis certains entrepreneurs.

Ce qui est dans l'étude, c'est une photo qui a été prise, c'est un type de drague qui était utilisé dans le cadre d'un dragage au Port de Montréal, où c'était des sédiments très contaminés, ce qu'on appelle C-D, plus grand que D à des hydrocarbures. Et c'est une pelle hydraulique.

1480

Mais comme monsieur Michon mentionne, il y a deux types : on appelle ça du dragage hydraulique ou du dragage mécanique. Dragage mécanique, ça se fait avec une benne preneuse. Une benne preneuse, ça peut être à câble, anciennement c'était à câble, maintenant il y a des bennes preneuses hydrauliques.

1485

Alors, voyez-vous, c'est certain qu'on peut aller... mais plus on va être précis, plus... autrement dit, il va rester un soumissionnaire à la fin, c'est quoi? Autant pour les sites de

1490 disposition, autant pour les équipements. Parce que vous savez, il n'y en a pas des tonnes
d'entrepreneurs qui peuvent soumissionner là-dessus, la concurrence n'est pas quand même, il n'y
a pas tellement de monde.

1495 Pour ce qui est du dragage hydraulique, comme je l'ai mentionné tantôt, nous ce qu'on
voyait c'est un des coûts, mais surtout une grande difficulté de la gestion de l'eau. Parce que, que
ce soit tubes, que ce soit n'importe quelle méthode de déshydratation, on va avoir un volume
énorme de gestion d'eau puis on n'a pas d'endroit.

1500 Dans certains sites – là, je travaille sur un site dans le bout d'Asbestos, on a deux anciennes
sablères voisines. C'est bien. On est à moins de 4-500 mètres. On peut très bien refouler un
dragage hydraulique avec une conduite flottante de 5-600 mètres, il n'y a pas de problème. Mais
dans notre cas, ici, voyez-vous, on parle d'à peu près de 2 à 3 kilomètres si on veut refouler
jusqu'au parc, la Société des parcs. Mais là, on aurait un problème, parce que là, ce qu'on disait
tantôt, là, le volume, il faut qu'il soit énorme, parce qu'il faut capter l'eau, traiter l'eau avant de
rechercher les sédiments, même ceux qui ne sont pas contaminés.

1505 Donc, c'est pour ça qu'on a privilégié le dragage mécanique, c'est-à-dire à benne preneuse,
mais sans dire que c'est à câble hydraulique ou une autre méthode.

1510 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Très bien, merci.

LE PRÉSIDENT :

1515 Merci. Merci, Monsieur Gauthier. Maintenant, j'inviterais madame Renée Charbonneau.

Mme RENÉE CHARBONNEAU :

1520 Moi, je suis une résidante du quartier. Alors, ma question c'est au niveau de la qualité pour
les citoyens et les résidants du quartier.

1525 Dans le document contenant la troisième série de questions, le 8 octobre 2010, il est
mentionné que l'initiateur du projet doit se conformer aux lignes directrices relativement au niveau
sonore provenant d'un chantier de construction et aux recommandations administratives du
MDDEP concernant la nuisance sonore. Et de mettre en application un programme de
surveillance, afin de respecter la limite autorisée de 55 décibels.

Il est aussi mentionné que l'horaire de travail sera de 9 h à 17 h. Le 9 novembre, dans la
réponse de SNC-Lavalin, on mentionne que l'initiateur du projet s'engage à mettre en application le

1530 programme de surveillance sonore et de respecter la limite du 55 décibels. L'horaire de travail est aussi confirmé dans l'avis sur la recevabilité du 23 novembre 2010.

1535 La Marina de Saurel qui est construite dans un quartier résidentiel est aussi assujettie à la résolution du Conseil municipal portant le numéro 48287 de la Ville de Sorel-Tracy, qui stipule que les responsables de l'exploitation du parc nautique doivent respecter scrupuleusement les règlements municipaux en matière de paix, de bon ordre et de bruit. Et la limite de bruit autorisée étant de 55 décibels entre 20 h et 8 h.

1540 Je suis résidente du quartier et je peux témoigner qu'il arrive assez régulièrement, lors des activités sociales tenues en soirée, que ce niveau sonore soit dépassé.

Alors, ma question, quelle assurance a le ministère que le promoteur respectera la limite de bruit de 55 décibels?

1545 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Avant d'acheminer la question, vous, vous parlez de quel quartier exactement?

1550 **Mme RENÉE CHARBONNEAU :**

Moi, je suis voisine immédiate de la Marina de Saurel.

LE PRÉSIDENT :

1555 Juste ici à côté?

Mme RENÉE CHARBONNEAU :

Oui.

1560 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, du côté du promoteur, après ça on ira au ministère pour voir comment vous faites le suivi de l'application sonore. Mais d'abord, du côté du promoteur?

1565 **M. STEVE VERTEFEUILLE :**

1570 Steve Vertefeuille, SNC-Lavalin. Tel qu'on a précisé dans notre lettre de novembre 2010, on s'engage à effectuer, lors des travaux, un suivi du climat sonore et appliquer des mesures d'atténuation raisonnables, dans le fond, pour atténuer le bruit et informer les citoyens de la

présence de travaux dans le secteur et de travailler selon un horaire qui respecte la tranquillité des gens.

1575 À ce moment, les résultats du suivi seront transmis au ministère du Développement durable dans le cadre des activités normales de chantier et de suivi environnemental.

LE PRÉSIDENT :

1580 O.K. Mais quand vous parlez des mesures d'atténuation, vous parlez de quoi exactement?

M. STEVE VERTEFEUILLE :

1585 Il y a différentes mesures qui peuvent s'appliquer. À ce moment-là, on pourrait peut-être vous répondre par écrit en consultant notre équipe au niveau acoustique, mais il y a différentes mesures qui pourraient s'appliquer, dont l'horaire de travail, l'information. Il y a certaines autres méthodes techniques, aussi, qui pourraient être utilisées. Il faut voir aussi en fonction de méthodes de travail au niveau des instruments pour le dragage.

LE PRÉSIDENT :

1590 Mais avez-vous fait une étude de bruit?

M. STEVE VERTEFEUILLE :

1595 On a réalisé une étude sommaire.

LE PRÉSIDENT :

1600 Une étude sommaire.

M. STEVE VERTEFEUILLE :

1605 Sommaire, pour évaluer les isocontours. Ces études-là, dans le fond, seront utilisées. On s'est engagé à effectuer des mesures sur le terrain pour caractériser le climat sonore initial, pour évaluer à combien qu'on est, et combien qu'on va porter et de vérifier le tout en suivi.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Monsieur Labrie?

1610 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Autrement dit, vous n'avez pas fait d'évaluation du niveau initial. Ça ne vous a pas été demandé. Ce qu'on vous a demandé c'est l'évaluation des niveaux, des prévisions sonores par simulation, mais les niveaux existants n'ont pas été faits, c'est ça?

1615 **M. STEVE VERTEFEUILLE :**

1620 Dans le fond, il y a un niveau de bruit qui va être mesuré, mais comme monsieur Dupré, on discutait, au printemps, on comprend que c'est relativement tranquille et peut-être pas représentatif de l'ensemble de la saison. Le niveau sonore ambiant qu'on pourrait retrouver, notamment en saison estivale, devrait être plus élevé par l'utilisation, entre autres, du parc Regard-sur-le-Fleuve.

LE PRÉSIDENT :

1625 Du côté du ministère de l'Environnement. Monsieur Michon, comment le ministère intervient, lui, dans ce genre de problématique?

M. PIERRE MICHON :

1630 Bien, ce qu'on a exigé au niveau de l'étude d'impact, c'est qu'il y ait une explication, un peu, de ce qu'on pourrait s'attendre comme effet au niveau du bruit; de là les courbes qui ont été déposées en 2010.

LE PRÉSIDENT :

1635 Vous voulez parler du document DD numéro 3?

M. PIERRE MICHON :

1640 Je n'ai pas le numéro, là, actuellement. Mais il y a un détail qu'on a déposé, en fait tout récemment, la semaine dernière, là, ça avait été omis. Il y a eu un courriel avec des figures d'isocontour de bruit. On s'est assuré que ça a été déposé la semaine dernière dans les copies demandées.

1645 **LE PRÉSIDENT :**

1650 Donc, pour les besoins de madame Charbonneau, sur notre site Internet, sous la cote – Madame Messenger, vous avez la cote? Il y a une carte, on appelle ça une carte d'isocontours, dans laquelle – Monsieur Michon?

M. PIERRE MICHON :

Il y a ce qu'on peut mentionner comme des simulations comme telles de bruit causé par le dragage.

1655

LE PRÉSIDENT :

Et qui démontrent?

1660

M. PIERRE MICHON :

Actuellement, en fait, ces cartes-là, on va exiger qu'il y ait un peu plus de détails, parce qu'il y a des... disons, comme la description qu'on a, actuellement, nous semble un peu bizarre dans la façon dont les courbes sont dessinées.

1665

LE PRÉSIDENT :

Qu'est-ce que vous voulez dire par « bizarre »?

1670

M. PIERRE MICHON :

Bien, par exemple – il faudrait la mettre à l'écran, là, pour comprendre.

LE PRÉSIDENT :

1675

Est-ce qu'on pourrait la mettre à l'écran? Est-ce que vous l'avez du côté du promoteur? On va la mettre à l'écran. On va essayer de la comprendre un peu.

M. PIERRE MICHON :

1680

Si je l'ai à l'écran actuellement, j'ai le courriel, je peux la trouver. Une carte de bruit, oui, j'en ai une, ici.

LE PRÉSIDENT :

1685

Donc, on va la projeter. Mais comme madame Charbonneau, elle demeure proche, là – en attendant que la figure soit projetée – il y avait du bruit avant, elle était incommodée. C'est ce que j'ai compris dans votre question?

Mme RENÉE CHARBONNEAU :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Là, elle craint pour...

Mme RENÉE CHARBONNEAU :

Parce qu'on s'entend, 55 décibels c'est le bruit d'une conversation.

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui. Donc, avec le dragage, avec les opérations qui vont être faites, elle craint... Qu'est-ce qui se passe à ce moment-là?

M. PIERRE MICHON :

C'est sûr que nous, on considère que des travaux comme ça, c'est nos lignes directrices comme si c'était un chantier de construction. Donc, ce n'est pas une exploitation d'une usine. On a exigé qu'il y ait des simulations parce qu'on travaille quand même sur plusieurs semaines. Ce n'est pas commun qu'on exige qu'il y ait des simulations pour des dragages de moins grande durée.

Évidemment, on est moins exigeant quand on parle de chantier de construction qu'une exploitation comme telle. Je ne m'avancerais pas, là, pour vous dire qu'est-ce que représente la norme, notre ligne directrice de 55 décibels. Je pourrais revenir avec l'information plus précise là-dessus, pour vous donner un aperçu, pour vulgariser un peu l'information, là. Mais effectivement, notre niveau maximal... je vais laisser peut-être madame Bélanger, amener la précision sur nos lignes directrices en matière de construction.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Madame Bélanger?

Mme ANNIE BÉLANGER :

Oui, Monsieur le président, on a des lignes directrices pour les chantiers de construction qui sont vraiment spécifiques à chacune des périodes de la journée, qui correspondent, comme on disait, à 55 décibels ou sinon à une évaluation en fonction du bruit ambiant.

1730

Et à cet effet-là, le promoteur s'est engagé à réaliser un suivi « prédragage », alors qu'il n'y a rien, pour vraiment évaluer le bruit ambiant pour, par la suite, faire une évaluation du climat sonore de la zone pendant la période des travaux.

LE PRÉSIDENT :

1735

O.K. Puis s'il y a un problème, est-ce que le citoyen appelle au ministère ou il appelle le promoteur?

M. PIERRE MICHON :

1740

C'est sûr que le citoyen peut toujours appeler le ministère de l'Environnement. Nous, notre responsabilité est déléguée à la région, à ce moment-là. C'est eux autres qui font le contrôle, y compris tout ce qui concerne le bruit, les résultats au niveau du bruit. On s'assure qu'effectivement les suivis sont bien réalisés et qu'il y a des démonstrations qu'en milieu résidentiel, on respecte les normes.

1745

LE PRÉSIDENT :

O.K. Maintenant, vous nous avez parlé de certaines anomalies par rapport à ces courbes.

1750

M. PIERRE MICHON :

Tout à fait.

1755

LE PRÉSIDENT :

Puis ça, c'est un document qui a été produit par le promoteur.

M. PIERRE MICHON :

1760

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1765

Que vous avez étudié et, que là, vous avez posé quelques questions au promoteur, c'est ça?

M. PIERRE MICHON :

1770

En non spécialiste moi-même, là, j'ai comme constaté que dans la courbe comme telle, ici, au niveau du bassin qu'on appelle Marina de Saurel, là – ici, ça, c'est le bassin fédéral, il y a deux

secteurs au niveau du dragage – le bassin de Saurel, c'est comme si les niveaux maximaux de bruit étaient à l'extérieur du bassin, alors que le dragage se fait à l'intérieur ici. Vous comprenez un peu ce qui m'apparaît bizarre.

1775 Donc, j'ai mentionné ces faits-là, si on veut, aux consultants, la semaine dernière, puis de toute façon, nous, on va exiger un peu plus de détails, là, comment il en est arrivé à ces conclusions-là. Alors, si vous l'invitez à se préparer pour l'audience, justement, pour peut-être en donner une espèce de description vulgarisée, pour expliquer un peu les courbes qu'il avait actuellement.

1780

LE PRÉSIDENT :

Alors, du côté de monsieur Vertefeuille. C'est ça, Monsieur Dupré?

1785

M. PIERRE-PAUL DUPRÉ :

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

1790

Parce que c'est vous qui nous dites... vous êtes le porte-parole.

M. STEVE VERTEFEUILLE :

1795

Tel que précisé, je vous proposerais de prendre connaissance du document qu'on a produit, que notre équipe a produit au niveau de l'acoustique et de vous revenir peut-être avec une description technique. Dans le fond, je comprends qu'on aura des questions du ministère, et probablement de la commission pour répondre à madame, et de répondre tout ça par écrit.

1800

LE PRÉSIDENT :

Bon. Est-ce qu'on pourrait avoir les détails de cette réponse-là d'ici 48 heures?

M. STEVE VERTEFEUILLE :

1805

Je vais vérifier avec notre équipe si c'est possible de répondre rapidement, dans le fond, à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

1810

Est-ce que vous pourriez confirmer le tout à madame Messenger dès demain, genre?

M. STEVE VERTEFEUILLE :

Oui. Oui.

1815

LE PRÉSIDENT :

Pour qu'on puisse savoir qu'est-ce qu'il en est exactement, surtout que si la courbe a été réalisée de cette façon-là puis que s'il y avait une autre... ça pourrait changer les résultats.

1820

Monsieur Labrie?

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1825

Votre politique ministérielle du ministère, Monsieur Michon, pour le bruit, pour le bruit des chantiers de construction, vous êtes un peu plus, c'est-à-dire un peu moins sévère, un peu moins contraignant pour les chantiers de construction que pour une activité qui est en continue.

1830

Et si la politique dit que si la limite de 55 décibels, elle est... s'il convient que dans certaines situations, elle est difficile à exécuter, à rencontrer, et là, le promoteur doit faire d'autres études et prévoir des travaux additionnels, complémentaires pour baisser les niveaux de bruit, mais ce n'est pas une limite, là, je crois comprendre, qui est très stricte; elle est un peu flexible, compte tenu de la durée des travaux et de la complexité, dans certains cas, de réduire les niveaux de bruit d'un chantier de construction. Est-ce que je fais bonne lecture de votre politique?

1835

M. PIERRE MICHON :

1840

Oui. Disons qu'on a des objectifs, effectivement, à atteindre, qui ne peuvent être dépassés qu'en cas d'urgence ou de raisons, disons... que ça soit bien justifié. Par contre, pour les périodes de la nuit, en fait, entre, si je ne me trompe pas, c'est passé 19 h, pendant la nuit, on est plus stricte. Il ne faut pas dépasser la norme à ce moment-là.

1845

Don, c'est ça. Une mesure d'atténuation pourrait faire en sorte, par exemple, qu'on ne permettrait pas de travaux la nuit, à la limite, là.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Mais est-ce que des travaux... ma question au promoteur, est-ce que vous prévoyez faire des travaux après 19 h? Entre 19 h et 7 h?

1850

M. MARCEL FAFARD :

De 7 h à 19 h. De 7 h à 19 h et juste pour un complément. Évidemment, ça dépend de la source, d'où l'importance de spécifier, dans l'appel d'offres, d'avoir des équipements en ordre, avec les tuyaux d'échappement.

1855

Je peux vous dire, Monsieur le président, qu'exemple, à câble par rapport à hydraulique, les machines hydrauliques, aujourd'hui, c'est beaucoup plus silencieux. Donc, tout ça intervient également, parce que la source évidemment, après ça, si la source est plus faible, c'est évidemment que ça va beaucoup moins loin.

1860

LE PRÉSIDENT :

Madame Charbonneau, votre deuxième question?

1865

Mme RENÉE CHARBONNEAU :

Non. C'est la seule question.

1870

LE PRÉSIDENT :

C'était la seule?

Mme RENÉE CHARBONNEAU :

1875

Oui, merci.

LE PRÉSIDENT :

On a fait le tour?

1880

Mme RENÉE CHARBONNEAU :

Oui, merci.

1885

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci. J'inviterais monsieur Jean Jacob. Bonjour!

M. JEAN JACOB :

1890

Bonsoir. Mon nom est Jean Jacob, je représente la compagnie Trocan inc. J'aurais une question à vous demander.

J'ai assisté à la première représentation qui a eu lieu, je pense que c'est voilà à peu près deux, trois mois, c'est ça? Quatre, cinq mois? Et puis vous étiez ici?

1895

LE PRÉSIDENT :

Vous vous adressez au président.

1900

M. JEAN JACOB :

Oui, oui, c'est correct, ça.

LE PRÉSIDENT :

1905

Donc, c'était la séance d'information organisée par le BAPE?

M. JEAN JACOB :

1910

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

À laquelle le promoteur faisait une présentation.

1915

M. JEAN JACOB :

C'est ça.

1920

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. JEAN JACOB :

1925

Bon. Et puis, comme tantôt il a mentionné ici sur... il mentionnait pour utiliser des matériaux. Premièrement, nous, on a creusé, on a dragué en 1973, les marinas ici. La compagnie Melri inc. On a sorti plusieurs, on a sorti à peu près 30 à 40 ou 50 000 mètres cubes.

1930 Deuxièmement, je me demandais, est-ce qu'il y aurait possibilité – on l'a fait ailleurs – est-ce qu'il y aurait possibilité d'utiliser ce matériel-là pour faire, relier les deux marinas, mettre des tuyaux pour les poissons ou pour les grenouilles ou pour l'aspect marin, ou utiliser des pierres, en bas, pour pouvoir passer l'eau et utiliser une certaine partie de ce matériel-là, sur le dessus, pour pouvoir relier les deux marinas?

1935 **LE PRÉSIDENT :**

Pour prolonger la passerelle actuelle?

1940 **M. JEAN JACOB :**

C'est ça. En utilisant des tuyaux de 24 pouces. J'ai vu ça, moi, dans le Rhodes Island. Ils ne sont pas plus fous que les autres, puis ils utilisent ça.

1945 **LE PRÉSIDENT :**

Vous voulez dire pour les mettre sur pilotis?

1950 **M. JEAN JACOB :**

Non, non. Non, non. Ils utilisent des tuyaux de 24 pouces...

LE PRÉSIDENT :

O.K. Pour faire passer le poisson?

1955 **M. JEAN JACOB :**

Faire passer les poissons, faire passer les grenouilles et puis ça fonctionne très bien ailleurs.

1960 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. On va questionner de part et d'autre.

1965 **M. JEAN JACOB :**

À Rhodes Island, c'est une place qui a beaucoup d'eau, puis il y a beaucoup de châteaux et puis c'est utilisé.

LE PRÉSIDENT :

1970 O.K. Donc, dans la variante que vous avez analysée, est-ce que ça comportait ce genre de passe-là pour les poissons?

M. STEVE VERTEFEUILLE :

1975 Dans les aménagements qu'on a proposés, dans le fond, les deux aménagements fauniques qui ont été refusés, il y avait, je ne dirais pas une passe, mais il y avait un ouvrage, dans le fond, pour permettre l'écoulement de l'eau au point le plus bas.

1980 Mais le détail de l'information que monsieur présente pour faire un lien avec des tuyaux, cet aspect-là n'a pas été étudié. Ce n'est pas inclus au projet. Ce qu'on regardait c'est des aménagements fauniques, dans le fond, pour disposer des sédiments et compléter Regard-sur-le-Fleuve..

LE PRÉSIDENT :

1985 O.K.

M. MARCEL FAFARD :

1990 C'est ça. Les deux aménagements là, il y en a un, c'est une passerelle puis on retenait l'eau, puis l'autre c'était plutôt comme un digue, puis ça aussi, ça constituait comme un sentier piétonnier, là, sur le dessus. Ce n'était pas un système nécessairement avec des tuyaux.

M. JEAN JACOB :

1995 Mais moi, qu'est-ce que je veux dire, en bas, sur le dessous, ils mettent des tuyaux, ils mettent de la pierre, aussi, et puis après ça, ils mettent le matériel qu'ils font l'excavation, ils le mettent sur le dessus.

LE PRÉSIDENT :

2000 Puis là, après ça, ils font la passerelle.

M. JEAN JACOB :

2005 C'est en plein ça.

LE PRÉSIDENT :

2010

Mais les poissons peuvent passer. O.K. Est-ce que la variante...

M. MARCEL FAFARD :

2015

Non. Ce n'était pas ça. Nous autres, on faisait la gestion de l'eau, on créait comme un étang artificiel pendant un certain temps, puis au fur et à mesure que l'eau baissait, on libérait l'eau. Mais il n'y avait pas un passage permanent.

M. JEAN JACOB :

2020

Parce que ça se faisait automatique. Aussitôt qu'il y avait une vague... si vous allez dans le Rhodes Island, vous allez voir ça. C'est commun, ça.

LE PRÉSIDENT :

2025

Mais du côté de Pêches... oui, Monsieur Labrie.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2030

Est-ce que vu par Pêche et Océans, ce seuil-là ou la construction du rempart que propose monsieur, est-ce que ça peut entraîner une perte d'habitat? Est-ce que c'est pour ces raisons-là que les variantes 2003, 2004 ont été refusées?

M. JEAN JACOB :

2035

Excusez-moi, je vais ajouter d'autre chose. Ce n'est pas seulement qu'un tuyau, c'est plusieurs tuyaux, qui sont perpendiculaires, qui se suivent.

LE PRÉSIDENT :

2040

Oui, on a compris.

M. CLAUDE TREMBLAY :

2045

Monsieur le président, Monsieur le commissaire, Claude Tremblay, Pêche et Océans.

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous êtes monsieur Claude Tremblay de Pêche et Océans Canada.

2050

M. CLAUDE TREMBLAY :

C'est ça que je disais. En fait, le ministère de Pêches et Océans a un mandat de protection de l'habitat du poisson, c'est pour cette raison-là qu'on est dans le dossier présentement.

2055

La gestion des sédiments de dragage, en faisant un remblai au site proposé, pour nous, ça engendrait une perte d'habitat du poisson, notamment parce que c'est un remblai sur des herbiers. Donc, même si le poisson pouvait passer par des tuyaux, l'empiétement même de la structure était trop important puisque les herbiers qui sont présents sont productifs. Les pêches ont démontré qu'il y avait, en huit coups de seine, on a pris 7 000 poissons répartis en 17 espèces. Le site est utilisé pour le frai, l'alimentation et donc, c'est un milieu qui est très productif.

2060

L'objectif du ministère dans la protection de ces habitats-là, c'est d'assurer des pêches durables. Donc, c'est ça, un peu, notre position.

2065

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Pour être acceptable, le projet, il aurait fallu qu'il y ait des propositions de compensation, compensation d'habitat ailleurs, par exemple.

2070

M. CLAUDE TREMBLAY :

Tout à fait. Toutefois, quand on analyse des dossiers, quand un projet nous est soumis pour analyse puis qu'on constate qu'il y a des impacts à l'habitat du poisson, on a différentes étapes pour s'acquitter de notre mandat de protection.

2075

La première c'est qu'on essaie d'éviter les impacts à l'habitat du poisson. La deuxième, on les réduit, puis la troisième, on atténue. Quand les impacts résiduels sont acceptables et compensables, le ministère peut émettre une autorisation. Puis pour spécifier, pour les besoins, ici, le ministère n'autorise pas un projet, mais bien les pertes d'habitat du poisson que peut engendrer un projet. Est-ce que ça répond?

2080

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Oui. Bien, merci.

2085

LE PRÉSIDENT :

Ça va, Monsieur Labrie?

2090

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Oui.

2095 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Est-ce que vous avez une deuxième question?

M. JEAN JACOB :

2100

Bien, je n'ai pas de réponse.

LE PRÉSIDENT :

2105

Ça ne vous satisfait pas?

M. JEAN JACOB :

Non.

2110

Mme CAROLINE BISSON :

2115 Caroline Bisson du MRNF. Je pourrais peut-être amener un complément. C'est que par rapport à l'habitat du poisson, vous parlez, bien le monsieur parle de libre passage, donc de faire le lien entre les deux, de chaque côté d'une passerelle éventuelle.

2120 C'est que dans l'analyse, il faut comprendre qu'il faut protéger tous les cycles du poisson. Donc, autant qu'il puisse passer d'un habitat à l'autre. Comme monsieur Tremblay indiquait, qu'il y a des sites où ils vont s'alimenter, qu'ils vont se reproduire, et donc, là, c'était un site où le poisson pouvait s'alimenter puis ajouter un remblai dans les herbiers utilisés par la faune, amenait des impacts importants qui étaient difficilement justifiables par rapport à ces aménagements-là.

LE PRÉSIDENT :

2125 Donc, si j'ai bien compris, le fait de poser des tuyaux pour qu'il y ait une circulation des poissons, il y aurait eu une perte nette plus grande que si on ne touche pas au milieu tel quel?

Mme CAROLINE BISSON :

2130

Oui, c'est ça. Exactement.

LE PRÉSIDENT :

2135 Le fait de déposer des sédiments, le fait de faire une passerelle, même si on met des tuyaux, ce que vous dites, c'est il y a une perte de l'habitat du poisson.

Mme CAROLINE BISSON :

2140 Oui. Parce que la superficie de la passerelle, outre les tuyaux qu'on puisse mettre, bien à ce moment-là, on perd cette surface-là au niveau du poisson et c'est vraiment un lieu qui était grandement utilisé, selon les informations d'études qui ont été déposées.

LE PRÉSIDENT :

2145 O.K. S'il y avait eu des mesures de compensation, vous dites, par la création d'un autre milieu ailleurs ou tout près, vous auriez été prêts à regarder ça, c'est ça?

M. CLAUDE TREMBLAY :

2150 En fait, pour Pêche et Océans, il faut avant tout avoir passé la première étape qui est : éviter. Dans le cas ici, étant donné l'importance du milieu, sa fréquentation par plusieurs espèces et sa contribution à la productivité dans le lac Saint-Pierre, on n'avait fait pas la première étape d'éviter. Quand les impacts sont trop importants, ce qu'on préconise au ministère, c'est la recherche d'alternatives de moindre impact, notamment la gestion des sédiments en milieu terrestre.

2155 Ceci dit, on n'est pas contre le dépôt en milieu aquatique. Il y a des sites qui sont moins productifs que d'autres, au large, ça dépend toujours de l'évaluation des coûts de se rendre à d'autres types. Donc, voilà. Mais juste pour préciser aussi, pour peut-être répondre à la question, je sens qu'il y a une préoccupation qui concerne aussi de poursuivre...

2160

LE PRÉSIDENT :

La passerelle.

2165 **M. CLAUDE TREMBLAY :**

2170 ... la passerelle. Pour nous, la gestion des sédiments de dragage et la création d'une passerelle, c'est comme deux projets distincts. Si on avait eu un projet soumis pour poursuivre la passerelle, on aurait eu le même raisonnement. On n'aurait pas préconisé que ça soit fait avec un remblai, on aurait plus suggéré que ça soit fait sur pilotis. Un remblai qui peut faire 15 000 mètres carrés, pour faire une promenade, si on la fait sur pilotis, ça peut descendre à 200 mètres carrés. Donc, c'est ce qu'on appelle réduire les impacts à l'habitat du poisson.

Donc, on n'est pas contre la création, non plus, d'une promenade. Ça dépend de la méthode.

2175

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Labrie?

2180

M. DONALD LABRIE, commissaire :

L'espace qui est envisagé pour les différentes variantes pour la passerelle ou le remblai dont on parle, vous évaluez que ça a une valeur écologique particulière, spécifique, de grande valeur? Est-ce que c'est spécifique à là ou c'est comme ça sur les rives du lac, sur une grande étendue? Qu'est-ce qu'il y a de particulier à cet endroit-là, entre les deux marinas?

2185

M. CLAUDE TREMBLAY :

Bien, dans le secteur, ici, en fait, c'est très anthropisé puis c'est un des derniers herbiers dans le secteur, à proximité, qui est naturel et qui est déjà productif. On a parlé tantôt de chevalier cuivré, bien, pendant les pêches, on a pêché un spécimen. C'est certain que ça vient ajouter un peu le risque des impacts à l'habitat du poisson, bien que même s'il n'y avait pas eu de chevalier cuivré, la position était que c'était assez productif et important pour conserver le milieu.

2190

Mais en plus de pêcher un chevalier cuivré qui a un statut menacé et inscrit à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril en voie de disparition*, il a un statut protégé.

2195

LE PRÉSIDENT :

O.K. Monsieur Jacob, avez-vous une deuxième question?

2200

M. JEAN JACOB :

Qu'est-ce que je voulais mentionner c'est que ça se fait ailleurs.

2205

LE PRÉSIDENT :

Oui. Mais vous viendrez, peut-être en deuxième partie, là, vous viendrez nous dire comment.

2210

M. JEAN JACOB :

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

2215

C'est beau. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui sont inscrites au registre? Oui? Donc, j'inventerais madame Karine Gauthier. Bonsoir!

Mme KARINE GAUTHIER :

2220

Bonsoir! Re-bonsoir! Ma première question concerne le financement du projet de dragage. Premièrement, d'où proviennent les fonds? Et en deuxième partie, est-il disponible?

LE PRÉSIDENT :

2225

O.K. C'est clair. Monsieur Dupré?

M. PIERRE-PAUL DUPRÉ :

2230

J'ai compris la première partie de la question, je peux y répondre. La deuxième, on verra.

Présentement, pour le dragage, Marina de Saurel est allée voir ses membres et puis a voté une hausse des cotisations qui devraient amener 50 000 \$ par année, au moins pour les 10 prochaines années. Il y a d'autres façons de financer ça qui sont à l'étude, soit par des frais d'entrées ou autre, là, qui pourraient améliorer aussi.

2235

Et il y a aussi une résolution de Ville de Sorel qui date de trois ou quatre ans, je ne sais trop, où Ville de Sorel mettrait 500 000 \$ dans le projet de dragage.

2240

Ça fait que dans le fond, là, présentement, il y a deux sources sûres d'identifiées, hauteur d'un million, mais il reste plein d'autres moyens. C'est sûr que nous autres, au niveau de nos coûts d'opération, on est en train de regarder de quelle façon on peut dégager au niveau de l'aménagement des tarifs. Mais la première chose, c'était d'envoyer un signal clair comme quoi les membres étaient prêts, évidemment, à contribuer dans le projet de dragage.

2245

LE PRÉSIDENT :

Donc, la Ville s'est déjà prononcée en faveur d'un 500 000 \$?

2250

M. PIERRE-PAUL DUPRÉ :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2255 O.K. Puis là, après ça, 50 000 \$ par année par la hausse des cotisations?

M. PIERRE-PAUL DUPRÉ :

2260 Oui. Ça, c'est de la part des membres.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

2265 **M. PIERRE-PAUL DUPRÉ :**

Des membres ou des plaisanciers.

LE PRÉSIDENT :

2270 Puis tantôt, on parlait d'un coût total approximatif d'un million...?

M. PIERRE-PAUL DUPRÉ :

2275 C'est 1 650 M\$.

LE PRÉSIDENT :

2280 1 650 M\$, c'est ça?

M. PIERRE-PAUL DUPRÉ :

Oui.

2285 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Puis votre deuxième volet de la question c'était quoi?

M. PIERRE-PAUL DUPRÉ :

2290 Je vais juste poursuivre, par contre.

LE PRÉSIDENT :

Oui?

2295

M. PIERRE-PAUL DUPRÉ :

Pour le deuxième élément, il semble, à première vue, manquer 560 000, mais je fais juste vous dire que le dragage, on irait chercher 40 places supplémentaires là. Ça veut dire que l'année 1, tout de suite après l'année 1, il y a 40 places supplémentaires qui sont escomptées. Ça fait que voilà une autre façon bien concrète qui probablement nous...

2300

LE PRÉSIDENT :

Puis ça représente combien, environ, 40 places?

2305

M. PIERRE-PAUL DUPRÉ :

1 200 \$ la place. Si on fait une moyenne. là, je ne peux pas aller dans le détail.

2310

LE PRÉSIDENT :

O.K. Monsieur Labrie?

2315

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Le 30 000 mètres cubes dont vous avez référé tout à l'heure pour le projet 1 250 M, c'est pour un dragage de 1,9 mètre sous le niveau d'eau, c'est ça?

2320

M. PIERRE-PAUL DUPRÉ :

Exact. Notre estimé actuel c'est pour arriver à 1,9 mètre au zéro des cartes dans les deux bassins.

2325

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Maintenant, votre projet prévoit quand même un dragage au 2,1 mètres du niveau des eaux. Ça va se faire... ce n'est pas deux étapes, c'est une seule étape de dragage, ça?

M. PIERRE-PAUL DUPRÉ :

2330

C'est entre un 1,9 puis 2,1, mais on reste dans les mêmes... en termes de volume, le volume escompté, c'est ça, c'est 30 000 mètres cubes. Je ne sais pas si ça répond à votre question?

M. MARCEL FAFARD :

2335

Je peux peut-être – Marcel Fafard – ajouter un complément. C'est qu'on va fixer, ce qu'on appelle, un plancher de dragage. Un plancher de dragage, mais on ne peut pas excaver, c'est en aveugle, on ne peut pas excaver au millimètre près. Généralement, on donne jusqu'à 20 centimètres de payables, et si l'entrepreneur, par erreur ou par mauvais équipement, drague plus profond, il n'est pas payé. Donc, il n'a pas intérêt. Donc, c'est la marge d'erreur permmissible.

2340

Mais là, actuellement, écoutez, je regarde les informations, on a des équipements beaucoup plus précis, puis semble-t-il qu'on peut aller aussi près que 10 centimètres de tolérance. Mais pour l'instant, si on regarde les devis, et Transports Canada a beaucoup de devis, on fixe un plancher de dragage, parce que les bateaux, c'est ça qu'ils veulent avoir, mais on tolère, payable, un surdragage maximal de 20 centimètres pour avoir la précision d'équipement. Parce que c'est un plancher, ce n'est pas une moyenne.

2345

Parce que lorsqu'on passe une bathymétrie, généralement, de contrôle, supposons qu'on arrive puis on est à 1,7 ou à 1,8, il manque 10 centimètres, on dit : « Il faut que tu reviennes. » L'entrepreneur, il ne veut pas revenir parce que ça lui coûte très cher, on le paye au mètre cube. Donc, c'est pour ça qu'il faut donner une tolérance.

2350

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2355

Mais ce 20 centimètres additionnels là, sur la grande surface des deux marinas, ça fait quand même un volume de sédiments important, qui représente quel volume?

M. MARCEL FAFARD :

2360

Je ne sais pas comment on l'a estimé, mais c'est pas mal compris dans le 30 000, là. Le 30 000, ça fait partie de la marge, parce qu'on a calculé une moyenne, mettons, de surdragage de 10 centimètres en moyenne. Parce qu'à un moment donné, il va y avoir zéro, il va y avoir 20 puis... Donc, dans le volume qu'on veut excaver, il y a une marge de 10 centimètres.

2365

M. DONALD LABRIE, commissaire :

O.K., merci.

2370

LE PRÉSIDENT :

Ça va. Madame Gauthier?

2375

Mme KARINE GAUTHIER :

Je veux juste être sûre que je comprends bien, là. Parce qu'on parle de 30 000 mètres cubes qui seraient effectués, le dragage serait effectué dès maintenant, en toute chose près, et 15 000 au cours des 10 prochaines années, mètres cubes, pour 45 000 mètres cubes. Je veux juste être certaine.

2380

LE PRÉSIDENT :

O.K. On va demandez, voir, est-ce que c'est ça qu'on devrait comprendre, Monsieur Dupré?

2385

M. PIERRE-PAUL DUPRÉ :

Je vais laisser monsieur Vertefeuille répondre.

2390

M. STEVE VERTEFEUILLE :

Dans le cadre de l'étude d'impact, on a présenté un programme décennal. Donc, un dragage initial qui avait été évalué dans la première étude d'impact en 2004, à 27 000 mètres cubes. On l'a arrondi à environ 30 000 mètres cubes.

2395

Il faut comprendre que les bathymétries datent, qu'on va prévoir faire une bathymétrie préalablement aux travaux, qui va nous donner des données précises sur lesquelles le dragage va pouvoir se baser, qu'on va pouvoir réévaluer nos volumes, mais on a quand même demandé, dans le cadre du programme décennal, un peu plus que ce qu'on prévoit ou ce qu'on a besoin pour s'assurer, parce que si on drague 46 000 mètres cubes, on est en infraction par rapport à notre certificat d'autorisation.

2400

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous vous laissez une marge, ce que j'ai compris?

2405

M. STEVE VERTEFEUILLE :

Une marge, dans le fond, dans le cadre du programme décennal, considérant que notre bathymétrie va devoir être précisée. On pourrait probablement en faire une bathymétrie, peut-être, au printemps ou à l'automne.

2410

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est clair comme réponse?

2415 **Mme KARINE GAUTHIER :**

Plus ou moins. Bien, c'est parce que j'essaie de comprendre c'est quoi le dragage décennal. Si on drague 30 000 mètres cubes maintenant, ça va être quoi le programme sur 10 ans? C'est ce que j'essaie juste de cerner, là.

2420 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

2425 **M. STEVE VERTEFEUILLE :**

2430 Dans le cadre du programme décennal, on fait un dragage initial, mais c'est possible que dans la période de 10 ans, on n'ait pas besoin d'un second dragage d'entretien. Mais le programme vise à si, dans six ans, il y a une problématique, qu'on puisse revenir. Mais initialement, on vise, on croit, puis comme on le présentait un petit peu dans la présentation, les questions de sédimentation dans la marina sont très faibles. Donc, on ne s'attend pas à avoir besoin de revenir, mais par précaution on a demandé à...

2435 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, si je comprends bien, vous prévoyez 30 000 maintenant, mais selon ce qui va se passer d'ici 10 ans, peut-être que oui, peut-être non, mais une chose est sûre, la marge de manœuvre que vous vous donnez, elle ne dépassera pas 45 000 mètres cubes.

2440 **M. STEVE VERTEFEUILLE :**

C'est ça. Dans le fond, tout, au niveau des volumes, comme je le dis, ça va être précisé suite à une bathymétrie qui va être faite.

2445 **LE PRÉSIDENT :**

Puis ce que vous avez présenté tantôt, c'était pour une profondeur d'un 1,9 mètre.

2450 **M. STEVE VERTEFEUILLE :**

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

2455 Alors, que dans l'étude d'impact qui a été remise à jour, on parlait de 2.1, mais c'était votre marge de manœuvre. C'est ça?

M. STEVE VERTEFEUILLE :

2460 Oui. C'est la marge de manoeuvre que monsieur Fafard a présentée. Donc, on vise, pour les besoins, les besoins de la marina, pour les plaisanciers, sont de 1,9 mètre.

LE PRÉSIDENT :

2465 O.K. Avez-vous une autre question?

Mme KARINE GAUTHIER :

2470 Oui. Concernant les coûts de dragage, tout à l'heure, dans le diaporama, on a vu que c'était évalué à 55 mètres cubes, mais dans le rapport qui a été produit en, si je ne me trompe pas, en 2008, on parle de 50 \$ la tonne, juste pour le coût de transport par camion.

2475 Je veux juste être certaine, c'est quoi, les bons chiffres. Et ma sous-question : dans le transport, vous avez mis un montant de 15 \$, est-ce que c'est le transport par barges et par camions le 15 \$?

LE PRÉSIDENT :

Donc, on va demander c'est quoi les bons chiffres, finalement.

2480 **M. MARCEL FAFARD :**

Je ne me souviens du document à la tonne, Monsieur le président, mais s'il y a eu une erreur, c'est au mètre cube, on parle toujours en mètre cube, un.

2485 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

M. MARCEL FAFARD :

2490 Deuxièmement, le transport... non, c'est le transport...?

LE PRÉSIDENT :

2495 Donc là, vous êtes monsieur Marcel Fafard.

M. MARCEL FAFARD :

2500 Marcel Fafard, excusez. Dans le transport terrestre, ça dépend. La barge, quand on parle de
dragage, c'est tout ce qui est les équipements de dragage, les chalands, mob-démob c'est une
moyenne, mob-démobilisation c'est quand même des équipements importants. Et pour le
transport, ça comprend les installations à un quai, c'est-à-dire avec des installations pour prévoir ce
que j'appelle, moi, les égouttements. Parce que le godet de la pelle, lorsqu'il sort des sédiments de
la barge, bien, il peut y avoir de l'égouttement. Il ne faut pas que ça aille dans l'eau. Donc les
2505 structures, ça comprend les habitudes qu'on a à travailler avec la Société des parcs, ce qu'on
appelle, on appelle ça dans le jargon, une litière, c'est-à-dire pour ramasser si ça dégouline.

2510 Ensuite, il y a une caractérisation environnementale au départ; à la fin, démanteler les
installations. Les équipements de lavage, l'entrepreneur devra, en tout temps, rendre disponibles
immédiatement à chacun des travaux, tout un équipement : chargeur, balai, et cetera, pour si
jamais il y a un déversement accidentel. En 2005, c'est arrivé. Bon, pour ne pas avoir un accident –
un camionneur a freiné très, très brusquement, mais évidemment, ça a dépassé un peu sur la
cabine puis... bon. Donc, c'est tout l'ensemble de ces coûts-là. Ce n'est pas juste le coût de
transport du camion.

2515 Et au site de disposition, bien, il faut prévoir aussi des bennes pour contenir... parce qu'ils
sont quand même liquides, les plus que A, ils ne sont pas essorés. Donc, il y a quand même de
l'eau, des liquides. Donc, des bennes de déchargement pour décharger en contre bas. Et
également, là, ça prend des équipements de lavage, de contrôle. Donc, c'est l'ensemble des coûts
2520 qu'on estime à 15 \$ le mètre cube.

LE PRÉSIDENT :

2525 Et 55 \$ le mètre cube c'est?

M. MARCEL FAFARD :

2530 C'est le total. 30 plus le 15 de transport et un 10 de gestion environnementale et gestion de
travaux, location des quais, et cetera, puis les surveillants et professionnels.

LE PRÉSIDENT :

 Pourriez-vous nous faire une petite synthèse de la décomposition de ce 55\$ là?

M. PIERRE-PAUL DUPRÉ :

2535

Une ventilation des coûts?

LE PRÉSIDENT :

2540

Oui. D'ici, mettons, 24-48 heures, là, vous pourriez peut-être nous déposer un tableau?

M. PIERRE-PAUL DUPRÉ :

2545

Le tableau, il est dans la présentation.

LE PRÉSIDENT :

Il est déjà dans la présentation?

2550

M. PIERRE-PAUL DUPRÉ :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2555

Puis il est décortiqué?

M. PIERRE-PAUL DUPRÉ :

2560

Il est regroupé sous trois grands thèmes, cependant.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

2565

M. MARCEL FAFARD :

C'est des estimés, Monsieur le président, parce que, écoutez, ce n'est pas sûr que les entrepreneurs vont soumissionner exactement cela, mais c'est le budget selon les coûts antérieurs indexés.

2570

LE PRÉSIDENT :

C'est beau, c'est clair.

2575

Mme KARINE GAUTHIER :

Mais est-ce que ça inclut, dans transport et disposition, est-ce que ça inclut – parce que vous n'avez pas répondu – au niveau du transport de la barge, de la marina jusqu'au quai du parc de la Société Industrielle?

2580

M. MARCEL FAFARD :

Bien, précisément, le 30 \$ c'est l'activité de dragage, bathymétrie de l'entrepreneur, le chargement dans la barge, le transport de la barge jusqu'au quai et la gestion de la barge. Ça, c'est le 30\$.

2585

Le 15 \$ c'est l'autre partie, l'autre partie qui va être par une pelle, un équipement mécanique, une pelle hydraulique, habituellement qui est utilisée, qui va charger, prendre les sédiments dans la barge, les transporter dans un camion. Et la disposition à un site de disposition autorisé. Et toute la gestion de l'équipement de lavage environnemental et la caractérisation avant.

2590

Donc, c'est deux distinctions. Autrement dit le 30 \$, j'appellerais ça travaux marins; le 15 \$ travaux terrestres, mettons, si on veut distinguer.

2595

LE PRÉSIDENT :

Ça va?

2600

Mme KARINE GAUTHIER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2605

Merci beaucoup. J'inviterais monsieur Fernand Gauthier.

M. FERNAND GAUTHIER :

Je veux revenir sur le tableau que vous étiez en train...

2610

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2615

M. FERNAND GAUTHIER :

Ça serait possible, Monsieur le président, d'avoir...

2620 **LE PRÉSIDENT :**

Vous pourriez le projeter s'il vous plaît.

M. FERNAND GAUTHIER :

2625

Il serait possible, Monsieur le président, de l'avoir détaillé? Monsieur Fafard détaille ça, ça va bien, il parle, il y a ci, il y a ça. Mais il y a rien que trois voyelles : dragage, puis il y a trois chiffres; mais le détailler comme qu'il dit, est-ce que c'est possible, Monsieur le président, d'avoir toute la synthèse de qu'est-ce qu'il dit? Une pelle, la litière, le transport, puis, ainsi de suite. Détailler tout par qu'est-ce que monsieur Fafard dit.

2630

LE PRÉSIDENT :

Bien, c'est sûr qu'on va l'avoir dans la transcription.

2635

M. FERNAND GAUTHIER :

Pas qu'est-ce qu'il y a au tableau, plus détaillé.

2640 **LE PRÉSIDENT :**

Pouvez-vous nous faire...

M. MARCEL FAFARD :

2645

Monsieur le président, mais ça n'a pas été fait, mais ça serait un exercice laborieux, parce que... écoutez. Là, on rentre dans la méthodologie d'un entrepreneur. Chaque entrepreneur peut avoir sa façon de faire, sa façon de travailler.

2650

Nous, dans un devis, tu donnes des exigences. Des exigences de propreté – moi, ce n'est pas moi qui va choisir, par exemple, les équipements de lavage; c'est tu haute pression, est-ce que c'est à essence et autonome? Tu sais? Bon, il y a tous ces éléments-là.

2655

Nous, c'est comme, comment dirais-je, c'est comme des statistiques. On tient, on dit : si je prends ce qui se fait ici, dans l'embouchure, en 2005, si je prends les dragages qui ont été faits

chez Kildair, entre autres, les dragages qui ont été faits à Shell Canada. Donc, on fait des moyennes des grands thèmes.

2660 On dit : bon, ça, ça a coûté tant, parce qu'il y a un bordereau de chaque entrepreneur, qui varie beaucoup d'un entrepreneur à l'autre, dépendant de leur méthode, et cetera. Donc, on fait des moyennes, exactement comme, comment dirais-je... Un exemple concret qui est connu à la Ville, on dit : poser un tuyau d'aqueduc, ça coûte 125 \$ du mètre, mais c'est total; l'équipement, l'achat, et cetera, mais il n'y a pas de consultant. C'est des statistiques qu'on tient pour faire des évaluations, mais le vrai chiffre de l'évaluation ça va être celle du plus bas soumissionnaire conforme.

2665

M. DONALD LABRIE, commissaire :

C'est un coût budgétaire, quoi.

2670

M. MARCEL FAFARD :

C'est un coût budgétaire.

2675

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Oui. Qui va être précisé avec l'appel d'offres.

2680

M. MARCEL FAFARD :

Lorsque je suis intervenu, ils m'ont demandé : « Comment ça coûte le dragage? » J'ai dit : « C'est 30 \$. » Je le savais, j'ai dit : « Ah, ça va se faire en 2010-2011, 30 \$, 15 \$. » Ça vas-tu être 15 \$, ça vas-tu être 16 \$, ça vas-tu être 13 \$? Puis le dragage va peut-être être un petit moins cher, dépendant des stratégies de l'entrepreneur.

2685

M. FERNAND GAUTHIER :

2690 La réponse ne me satisfait pas. Ce n'est pas l'entrepreneur. Monsieur Fafard, tantôt, il a dit spécifiquement, puis vous retournerez sur les enregistrements, si vous voulez, Monsieur le président : il y a telle affaire, et la pelle qu'il va prendre, il va mettre la litière pour le transport puis il va être à la disposition du dépotoir. On parle de 55 \$ du mètre cube, 56 \$, ça peut être peut-être 70 \$, si c'est des variantes puis c'est des à peu près.

2695

L'argent vient de la Ville de Sorel. Est-ce que la Ville de Sorel a mis 500 000 \$ dans ça? Est-ce que le projet qui est évalué à 1 650 M, est-ce que ça peut être 2 M, Monsieur le président?

2700 Dans le rapport, ici, on dit – et là, monsieur Fafard a dit : « Ça, ce n'est pas grave. » – qui est signé par monsieur, ici – il y a deux signatures : Steve Vertefeuille de SNC-Lavalin, puis monsieur Robert Demers. La page 21, Monsieur le président, coûts :

En plus du coût de dragage mécanique il faut ajouter les coûts inhérents à la manutention des sédiments, de même qu'à leur transport et la mise en place. Le coût de ces opérations pourrait s'élever 50 \$ la tonne...

2705 Soit, entre 1 350 et 1 500. Là, monsieur dit : « Ce n'est pas bon les chiffres. » Si ces chiffres-là ne sont pas bons, qui sont signés par deux professionnels, qu'est-ce qui est bon? Le rapport qui n'est pas bon? Qu'est-ce qui n'est pas bon? Est-ce que dans les rapports, c'est une affaire qui est bonne, Monsieur le président, puis quand ça fait l'affaire, ce n'est pas bon, Monsieur le président. Je vous pose la question.

2710 **LE PRÉSIDENT :**

Là, vous rentrez dans les commentaires. Là, on va rester sur...

2715 **M. FERNAND GAUTHIER :**

Non. Je pose la question. Est-ce que c'est bon ou ce n'est pas bon?

LE PRÉSIDENT :

2720 O.K. Ça fait que dans le fond, est-ce que vous avez une précision additionnelle?

M. STEVE VERTEFEUILLE :

2725 Bien, au niveau de la question des rapports, je veux juste faire une précision. Le rapport de 2008, oui, on l'a abrogé. La version finale du projet, la version à jour, c'est le rapport qu'on a déposé en août 2010. On peut se référer à la page 17, section 3, au premier paragraphe. On fait la précision que le rapport d'août 2010 remplace le rapport d'août 2008.

2730 Donc, on n'a pas repris en compte ces données-là. On ne les a pas analysées dernièrement, parce que pour nous, ce n'est plus à jour.

LE PRÉSIDENT :

2735 O.K. Alors, si je comprends bien, les derniers chiffres que vous avez, les plus à jour, c'est les chiffres que vous nous avez présentés et non les anciens chiffres. Et quand vous avez présenté ce

budget-là ou ces coûts-là à la Ville, est-ce que la Ville, elle a pris des garanties pour... ou elle, elle s'est dit : je n'investis que 500 000 ou elle a laissé un...

2740 **M. PIERRE-PAUL DUPRÉ :**

Présentement, le seul engagement qu'on a de la Ville c'est 500 000. On a un autre engagement des membres à la hauteur de 500 000. On a d'autres façons de financement. On n'est pas allé voir tous les ministères, mais présentement il y a un million puis on a d'autres façons. Mais le seul engagement de la Ville est le 500 000.

LE PRÉSIDENT :

2750 Donc, je comprends qu'au meilleur de votre connaissance, vous avez estimé les coûts de cette façon-là, et vous y prenez le risque financier de financer l'ensemble de l'opération. Est-ce qu'on doit comprendre ça?

M. PIERRE-PAUL DUPRÉ :

2755 Sujet à l'approbation des membres, oui.

LE PRÉSIDENT :

Sujet à l'approbation des membres, évidemment.

2760 **M. PIERRE-PAUL DUPRÉ :**

Effectivement.

2765 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2770 Le représentant de la Ville est ici avec nous. Est-ce que vous êtes confiant, est-ce que vous fiable, vous êtes à l'aise avec les chiffres qui nous sont présentés? Est-ce que vous pensez que les coûts budgétaires peuvent être respectés? Est-ce que vous avez une marge de manœuvre dans le financement si les coûts sont plus élevés que ce qui a été estimé?

2775

M. MARIO LAZURE :

2780

Mario Lazure, Ville de Sorel-Tracy. Lors de l'analyse du dossier – et comme monsieur Dupré le disait, l'engagement de la Ville date de 2007 ou 2008, si je me souviens bien – la façon dont le Conseil avait abordé le financement de ce projet-là, on l'a fait sur la base de tout projet d'infrastructure qui aurait obtenu une subvention dans le cadre de travaux fédéraux, provinciaux. Donc, on avait tenu compte, à l'époque, d'une participation un tiers, un tiers, un tiers.

2785

Donc, si la Ville avait eu à assumer elle-même l'ensemble des coûts du dragage, elle l'aurait traité dans le cadre d'un projet subventionné, on l'espère, et dont la participation du provincial aurait été d'un tiers, et la participation du fédéral de l'autre tiers, basé sur un projet, normalement admissible dans le cadre des travaux, des ententes qui nous régissent actuellement.

2790

C'est ce qu'on avait mentionné aux représentants de Marina Saurel à l'époque, que compte tenu de la teneur du projet, c'est quand même une infrastructure municipale, le Conseil de l'époque avait aussi assumé que c'est un moteur économique important pour la région et que la Ville devait investir dans le maintien de cet équipement-là, au même titre qu'elle le fait pour ses infrastructures d'aqueduc, d'égouts ou de traitement d'eau par exemple.

2795

Évidemment, dans le contexte, c'était une participation maximale de la Ville. Puisque normalement, les coûts estimés sont normalement ceux qui nous sont référés, ordinairement bénéficient d'une marge de manoeuvre qui tient compte du délai de l'exécution dans le temps, et cetera.

2800

Donc, je vous dirais qu'à l'époque, la décision du Conseil s'est basée sur une participation maximale de 500 000 \$. Le restant étant, évidemment, à la charge des usagers et de Marina Saurel.

2805

LE PRÉSIDENT :

Ça va. Une dernière question, Monsieur Gauthier?

2810

M. FERNAND GAUTHIER :

Oui. Est-ce que Sables Colette ou Gersol, ils ont le permis pour mettre les matériaux?

2815

LE PRÉSIDENT :

Pour recevoir les sédiments?

M. FERNAND GAUTHIER :

Oui.

2820 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'à votre connaissance... puis après ça, on ira voir au ministère.

M. STEVE VERTEFEUILLE :

2825

Les sédiments qu'on prévoit, qui pourraient être disposés, selon aussi, comme on dit dans le cadre de l'appel d'offres, le choix de l'entrepreneur, entre autres chez Sables Colette, c'est des sédiments de qualité A, donc des sédiments propres, non contaminés.

2830

Donc, à notre connaissance, puis avec des discussions qu'on a eues, on n'a pas besoin d'autorisation, de certificat d'autorisation particulier considérant que c'est des sédiments qui sont propres.

LE PRÉSIDENT :

2835

O.K. Du côté du ministère de l'Environnement?

M. PIERRE MICHON :

2840

Je vais demander à Annie Bélanger de répondre.

Mme ANNIE BÉLANGER :

2845

Au niveau de Gersol et Sables Colette, on a eu la confirmation qu'ils ont plusieurs certificats d'autorisation en leur possession pour l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière. Et lors de l'émission d'un certificat d'autorisation, ils ont également l'obligation de restaurer, selon un protocole qu'eux autres ont établi.

2850

Donc, à cet effet-là, oui, on sait que Sables Colette peut recevoir les sédiments qui sont non contaminés. Donc, ce qui est, ce qu'on parlait, inférieur à A.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

2855

M. FERNAND GAUTHIER :

Je peux poser une question complémentaire?

2860

LE PRÉSIDENT :

Allez-y. Vous êtes notre dernier.

2865

M. FERNAND GAUTHIER :

Dans le document qu'il y a ici, il y a une direction environnementale qui a été signée par madame...

2870

LE PRÉSIDENT :

Vous parlez d'un document du ministère du Développement durable?

2875

M. FERNAND GAUTHIER :

Oui, madame Annie Bélanger.

2880

LE PRÉSIDENT :

O.K.

2885

M. FERNAND GAUTHIER :

Ils disent ici : « Le projet tel que décrit ici totalise un coût de 2,25 M\$. » C'est par le ministère. Il y a des coûts qui jouent, ça se promène.

2890

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais elle est datée de quelle année, la lettre? La lettre que vous parlez, là, elle est de quelle année?

M. FERNAND GAUTHIER :

C'est 23 novembre 2010.

LE PRÉSIDENT :

2895

O.K. Tantôt, on parlait de quelle année, Monsieur Vertefeuille?

M. STEVE VERTEFEUILLE :

2900

Nous, le dernier rapport qu'on a déposé date d'août 2010, le projet. Puis on a déposé en novembre 2010, des réponses à certaines questions.

LE PRÉSIDENT :

2905

Bon.

M. MARCEL FAFARD :

2910

Monsieur le président, peut-être, bon, parce qu'on a eu des rencontres. À un moment donné, il a été élaboré, si on avait, mettons, à essorer même les sédiments plus petits que A, tous les essorer; et je me souviens d'avoir avancé, à une réunion qu'on a eue – vous étiez présents, les deux personnes du MDDEP –, rapidement, j'avais pris ma calculatrice : ça peut coûter 2,5 M, 2.6 M. Parce que là, il faudrait faire un bassin d'une capacité de 30 000 mètres cubes, s'il y avait cette obligation-là.

2915

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. MARCEL FAFARD :

2920

C'est peut-être là, là. J'essaie de tenter, pour ne pas mettre personne dans l'embarras, c'est juste ça, ce chiffre-là, je l'avais lancé, je me souviens, à une réunion qu'on a eue en septembre, je ne me souviens plus de quelle année, il y a deux ans environ.

2925

LE PRÉSIDENT :

Mais tantôt, vous avez répondu, bien, en tout cas, vous avez répondu, vous avez dit : vos derniers chiffres c'est les suivants.

2930

M. STEVE VERTEFEUILLE :

Je peux apporter la précision. Ce qu'on a présenté dans le fond, ce qu'on prévoit c'est un dragage d'environ 30 000 mètres cubes.

2935 Dans notre rapport d'août, à la section 3.3.1, page 29, on parle d'une estimation des coûts, mais le rapport est basé sur 45 000 mètres cubes pour le programme décennal. Ça fait qu'à ce moment-là, on a estimé les 45 000. Donc, c'est normal que le montant soit beaucoup plus haut.

LE PRÉSIDENT :

2940 Alors, que là, on y a été sur 1,9. C'est beau, Monsieur Gauthier, ça va. Monsieur Labrie?

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2945 Les sédiments qui vont nécessiter un essorage après un certain temps qui est déterminé par une méthode qui est fixée pour déterminer quelle est la cécité des sédiments, est-ce qu'il va y avoir une autre caractérisation au cas où? Est-ce que le niveau de contamination peut baisser en bas du niveau A, de telle sorte qu'il soit bas, que vous ne deviez pas aller le disposer dans les lieux d'enfouissement?

2950 **M. MARCEL FAFARD :**

Oui. On préconise toujours une re-caractérisation. Mais à date, l'expérience, moi, que j'ai vécue, sur peut-être plusieurs centaines de milliers de mètres cubes, par rapport à une caractérisation originale dans l'eau, il se passe quelque chose, là. On en a déjà discuté, on ne sait pas trop, c'est toujours une baisse.

2955 Exemple, il y avait 4 000 quelque chose de mètres cubes de prévus de B-C lorsqu'on a fait l'embouchure. Lorsqu'on les a mis, on les a re-caractérisés, et il est sorti un sous échantillon B-C, il y en a sorti A-B, puis il y en a sorti même plus petit qu'A. Pourtant, la caractérisation... c'est peut-être parce qu'on extrapole, hein? Il s'agit qu'on tombe sur un échantillon dans l'eau, petit. Donc oui, on préconise un ré-échantillonnage.

2960 Lorsqu'on a fait le dragage au Port de Montréal, toutes les données ont fait en sorte que la concentration hydrocarbure et à métaux lourd, pourtant il y a des grandes concentrations de ce qu'on appelle B-C, et même D – en tout cas, D on se comprend, là, je ne m'en souviens plus du type, là – ça avait baissé un peu, même. Pourquoi? Ça, on ne le sait. Je ne peux pas vous le dire. Entre une caractérisation dans l'eau de sédiments, par rapport à une caractérisation du même sédiment essoré selon les normes, nouvelles normes du ministère.

2970 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

D'autant plus que le niveau est dans le *range* A-B, mais près de A, si j'ai bien compris. Donc, si c'était abaissé légèrement, il pourrait peut-être se qualifier pour la sablière.

2975

M. MARCEL FAFARD :

Monsieur le commissaire, écoutez, c'est même dans notre avantage, comme promoteur. Parce que si on n'a pas à disposer dans un site qu'on va payer beaucoup plus cher, évidemment on va sauver des coûts.

2980

LE PRÉSIDENT :

2985

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres gens au registre? Non? Regardez, on va prendre une pause de 10 minutes. Pour l'instant, le registre est ouvert. Donc, s'il y a des gens qui sont intéressés à poser une ou deux ou trois autres questions, on va les prendre, parce qu'on va terminer nos travaux ce soir.

2990

Donc, on va prendre une pause de 10 minutes. On prend, suite à la pause, je vais fermer le registre, mais je vais prendre des gens qui se sont inscrits. Ensuite, on va fermer l'assemblée.

Donc, on se revoit dans 10 minutes, merci.

2995

PAUSE

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci beaucoup. Alors, je déclare le registre fermé. Donc, Madame Charbonneau.

3000

Mme RENÉE CHARBONNEAU :

3005

Ma question concerne les coûts. On nous dit que la Ville de Sorel sera responsable de 500 000 \$, que des membres utilisateurs contribueront avec leur hausse de cotisation pour 500 000. Donc, il reste 500 000 \$ à trouver et j'aimerais qu'on me précise comment on envisage de financer ces 500 000 restants?

3010

Et la question vise : est-ce qu'on entrevoit des activités sociales en soirée, payantes, avec bruit à l'extérieur?

LE PRÉSIDENT :

O.K. Alors, du côté de monsieur Dupré?

M. PIERRE-PAUL DUPRÉ :

3015

Le 500 000 \$ d'abord manquant. On a expliqué tantôt que la simple location de 40 nouvelles places, et la plupart sont situées au Parc nautique fédéral, c'est important de le savoir, parce que...

LE PRÉSIDENT :

3020

Vous vous adressez au président, s'il vous plaît.

M. PIERRE-PAUL DUPRÉ :

3025

La majorité des nouvelles places seraient au Parc nautique fédéral. Il faut juste savoir que dans ce parc-là qui est situé près de la Ville, on a comme une plage en été, qui ne devrait évidemment pas être dans ce site-là. Donc, plusieurs nouveaux emplacements vont être là.

3030

Et puis la location de quais comme tels, ce sont des gens qui arrivent, prennent leur bateau, s'en vont. Ce n'est pas là que se passent les activités. On est plus à Regard-sur-le-Fleuve. Je ne pense pas qu'il y ait de problème avec ça. C'est vraiment des locations de quai qui se font là, puis il n'y a pas de place pour agrandissement ou infrastructure, loisir. Ce n'est pas prévu à ce moment-ci.

3035

LE PRÉSIDENT :

Bon, ce n'est pas prévu.

M. PIERRE-PAUL DUPRÉ :

3040

Ce n'est pas prévu, puis comme je disais, on a estimé tantôt, on vous a fait un calcul rapide, 40 places de plus par année à 1 200 \$ la place, et ça peut être plus aussi, voilà un au 50 000 \$ qui, dans 10 ans, va donner 500 000 \$.

3045

LE PRÉSIDENT :

Donc, il n'y a pas de grosses activités de prévues?

M. PIERRE-PAUL DUPRÉ :

3050

Non. Présentement, c'est simplement d'inciter les gens à la plaisance.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, ça va. Donc, j'inviterais monsieur Fernand Gauthier.

3055

M. FERNAND GAUTHIER :

Je reviens, Monsieur le président, tantôt, on a parlé de différents types de dragage, je reviens encore avec des dragages à suction. Ici, il n'y en a pas beaucoup d'entrepreneurs qui font le dragage à suction. Au Québec, j'en suis un, moi, qui fais le dragage à suction. Aux Îles de la Madeleine, on a dragué 5 millions de mètres cubes pour faire des îles. Puis ici, c'est parce que ça n'a pas été étudié sérieusement, Monsieur le président. Dans les rapports, il n'y a rien qui mentionne ça, il n'y a pas eu d'étude.

3060

Alors, si on prend une drague à suction qu'on drague ici, on peut, sur le long de la berge, amener un tuyau, on peut l'amener même jusqu'au tuyau, c'est parce que pas loin, sur le côté est, il y a les bassins, des bassins pour la Ville où est-ce qu'ils font le traitement des... Ça fait que ça pourrait être amené jusque-là et puis les boues asséchées, et puis l'eau retournée dans les bassins. Quand ce n'est pas pollué, l'eau peut retourner dans le fleuve.

3065

3070

LE PRÉSIDENT :

Et votre question c'est?

3075

M. FERNAND GAUTHIER :

C'est que la question : pourquoi ça n'a pas été étudié à la place de rejeter, si ça coûte trop cher? Les prix que monsieur Fafard a avancés, je ne sais pas où est-ce qu'il les a pris, ces prix-là. Est-ce qu'il en fait lui-même du dragage? Moi, j'en fais.

3080

LE PRÉSIDENT :

On va poser la première question. Donc, avez-vous étudié la technologie à suction, Monsieur Dupré? Monsieur Fafard?

3085

M. MARCEL FAFARD :

Monsieur le président, Marcel Fafard. Oui, Monsieur le président, le dragage hydraulique avec les gens de SNC a été regardé. La problématique, je répète, c'est la gestion de l'eau. La gestion de l'eau, si on parle de 5 à 7 mètres cubes par mètre cube... disons, on prend le chiffre le plus bas, si on travaille avec 30 000 mètres cubes, on va générer 150 000 mètres cubes d'eau.

3090

3095 Le directeur général de la Ville est ici, je ne suis pas sûr qu'on peut mettre ça dans ses étangs. Et nous, on ne voyait pas d'endroit où gérer ça. Parce que je suis convaincu qu'au ministère, au MDDEP, on ne pourra pas gérer l'eau puis la jeter dans le fleuve direct, parce qu'évidemment, il va y avoir des MES.

3100 Donc, la technique qu'on a regardée, c'est une entreprise qui s'appelle Terratube. C'est des immenses tubes, puis il faut quand même penser 30 000 mètres cubes en place, si on enlève 10 %... en enlevant 15 %, si vous voulez, de volume, imaginez le volume de tubes qu'il faut poser sur les stationnements.

3105 Et la gestion de l'eau, bien, il faut avoir des bassins. Je suis sûr qu'il faut l'analyser en termes de MES, avant de la rejeter au fleuve. Et moi, j'ai un estimé, j'ai un courriel que j'avais donné à monsieur, mon collègue, ici, de SNC-Lavalin, ingénieur, c'est que j'ai un estimé 1,8 M, à l'exception du coût de disposition. Le coût de disposition, c'est un peu comme on a mis tantôt, environ 15 \$ le mètre cube. Alors, on a fait l'addition et on trouvait que la méthode hydraulique était plus dispendieuse.

3110 Et on n'avait pas tout résolu puis discuté avec le MDDEP pour toute la gestion de l'eau. L'autre point, c'est de trouver l'endroit. Il faut avoir un endroit. On est en plein centre-ville et, oui, monsieur Gauthier a raison, on peut refouler sur quand même, peut-être, 2 kilomètres, mais elle commence à être très loin et ça prend beaucoup d'énergie.

3115 Donc, n'a pas été étudié plus à fond, là-dessus, ça, c'est vrai.

LE PRÉSIDENT :

3120 Et si quelqu'un arrivait avec une proposition qui coûterait moins cher puis qui aurait des solutions pour cette gestion de l'eau là, est-ce que vous seriez disposé à regarder...

M. MARCEL FAFARD :

3125 Oui, bien oui, c'est sûr, c'est sûr. Écoutez... moi-même, écoutez, je veux dire, je suis un membre, puis ça va me coûter moins cher.

LE PRÉSIDENT :

3130 O.K. Non, non, je veux juste avoir... dans le fond, vous ne rejetez pas nécessairement la technologie, mais vous regardez ça dans l'ensemble.

M. MARCEL FAFARD :

3135 Si quelqu'un arrive avec une proposition puis une proposition très intéressante puis en discussion avec les gens, le MDDEP, puis que la gestion d'eau c'est acceptable, c'est moins cher. Écoutez, Monsieur le président, on est en voiture, là, si c'est moins cher.

LE PRÉSIDENT :

3140 Monsieur Labrie?

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3145 L'explication que vient de donner monsieur Fafard, quelle opinion, qu'est-ce que vous pourriez rajouter, nous donner comme avis?

M. PIERRE MICHON :

3150 On pourrait dire, en fait, c'est effectivement la gestion de l'eau qui fait en sorte que c'est une technique différente. Ça ne veut pas dire qu'elle n'est pas, sur le point de vue environnementale, acceptable pour nous. C'est juste qu'actuellement, dans l'étude d'impact, elle n'est pas proposée.

3155 Alors, il faudrait, si on prévoit, parce que ce n'est pas exclu, on pourrait, à la limite, permettre les deux options dans un décret. Je dirais pas que tout est possible, mais ça, c'est possible, ça, c'est sûr.

3160 Mais par contre, la description n'est pas faite des impacts actuellement pour cette option-là. Donc, ça, c'est sûr que ça serait à faire. Puis oui, c'est une gestion, il y a un besoin d'espace, il faut tenir compte de l'emplacement des bassins de sédimentation. Est-ce qu'on va retenir le même site pour l'assèchement des sédiments puis la gestion de l'eau? Oui, on a des critères. Si on retourne, on peut retourner l'eau au fleuve, mais il faut qu'elle soit, si on veut, il faut qu'elle respecte les critères de 30 milligrammes par litre pour les matières en suspension.

3165 Donc, il y a une gestion d'eau qui fait que c'est différent. On ne dirait pas que ce n'est pas moins problématique ou plus problématique, là.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

O.K. Ça répond à ma question. Merci.

LE PRÉSIDENT :

3170

Ça va?

M. FERNAND GAUTHIER :

3175

Oui. Dans ce contexte-là, à la place d'aller porter la terre dans les sites de dépotoirs, la Ville de Sorel pourrait regarder pour avoir des places. Est-ce que ça a été regardé pour mettre... on parle de Poliquin, mais si on regarde, il y a plusieurs places à la Ville qui pourraient être mises, le matériel pourrait mis à la Ville. Je dirai plus tard des solutions, comme on dit.

3180

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que le site est arrêté ou vous allez aller en appel d'offres?

M. STEVE VERTEFEUILLE :

3185

Dans le cadre de l'appel d'offres, nous, on a proposé un site. On avait fait une étude de variantes, on a fait un projet qu'on croit être peut-être optimal ou acceptable. On a consulté la Ville, voir s'il y avait des terrains de disponibles. Le site Poliquin a été regardé et considéré et n'avait plus la capacité nécessaire. Donc, ce site-là a été retiré, mais on reste quand même ouvert. Puis on l'a dit dans le rapport d'août 2010, on reste ouvert à modifier le site, et dans le cadre de l'appel d'offres, le site de Gersol n'est pas définitif.

3190

LE PRÉSIDENT :

3195

O.K. Avez-vous une dernière question?

M. FERNAND GAUTHIER :

3200

Non, c'est correct.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Madame Karine Gauthier.

3205

Mme KARINE GAUTHIER :

Monsieur le président, j'aurais une question concernant, bon, monsieur Vertefeuille a mentionné que le site n'est pas encore déterminant, mais selon tous les rapports, les deux sites c'est Sables Colette et Gersol, sinon ça tombe un peu plus loin.

3210 Est-ce que les soumissions, parce que Gersol est aussi entrepreneur, donc dans le cas d'un
appel d'offres, ET Gersol est invitéE, est-ce qu'il serait entrepreneur de dragage et camionneur et il
utiliserait ses propres sablières?

3215 Si oui, bien, je pense qu'on se trouve en face d'un conflit d'intérêts ici, là, parce que son coût
à lui est...

LE PRÉSIDENT :

O.K. Là, vous me parlez d'une compagnie...

3220

Mme KARINE GAUTHIER :

Non, mais parce que partout dans le programme, dans les études...

3225

LE PRÉSIDENT :

Mais votre question c'est de savoir...

3230

Mme KARINE GAUTHIER :

Ma question : est-ce qu'ils vont accepter les soumissions provenant de l'entrepreneur
Gersol, comme entrepreneur de dragage, qui est celui, à tout égard près, choisi, où la disposition
des sédiments se ferait dans ses sablières.

3235

LE PRÉSIDENT :

O.K. Un instant. Donc, est-ce que vous avez une réponse là-dessus?

3240

M. STEVE VERTEFEUILLE :

Bien, comme on l'a présenté un petit peu dans le cadre de la présentation, nous, en tant
qu'entité publique, on va devoir procéder à un appel d'offres public qui est ouvert à chaque
entrepreneur. Chaque entrepreneur sera responsable de démontrer un peu sa méthode de travail,
son ordre de disposition, que c'est acceptable au niveau environnemental. Et le choix du
soumissionnaire se fera sur le prix le plus compétitif.

3245

LE PRÉSIDENT :

O.K.

3250

M. STEVE VERTEFEUILLE :

Nous, on ne va pas sur invitation. C'est un appel d'offres public et c'est une stratégie d'entreprise de voir comment ils préparent leur soumission avec les partenaires requis.

3255

LE PRÉSIDENT :

Donc, il y a des entrepreneurs qui vont avoir des lieux, puis il y a des entrepreneurs qui n'auront pas de lieu, j'imagine. Puis là, vous allez regarder ça dans l'ensemble.

3260

M. STEVE VERTEFEUILLE :

Nous, on va analyser les propositions conformément aux normes d'appel d'offres public.

3265

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Et il se pourrait qu'un entrepreneur prenne le projet clé en main, qu'il fasse le dragage, le transport et la disposition dans son site autorisé, si c'est le meilleur marché?

3270

M. MARCEL FAFARD :

Écoutez, on ne peut revenir, on est dans un cadre public. Alors, un cadre public, on va demander qu'il ait l'autorisation, qu'il ait sa licence d'entrepreneur.

3275

Donc, est-ce que ça va être un dragueur qui va être général puis qui va sous-traiter le transport? Est-ce que ça va être un transporteur qui va sous-traiter le dragage à une autre entreprise? On ne peut pas le savoir. Je sais que ça se fait avec la gestion terrestre, les deux méthodes se font. Ça, j'ai vu, personnellement, Monsieur le président, Monsieur le commissaire, un général qui est un dragueur qui engage, qui va chercher des transporteurs puis des dispositions en sous-traitance et j'ai vu l'inverse également.

3280

Alors, ça, c'est des stratégies que les entrepreneurs vont faire. Mais on est dans un cadre public. Monsieur Lazure, le directeur de la Ville Sorel-Tracy, est bien plus en mesure que moi, dire... et surtout qu'avec les nouvelles lois, c'est très rigide. Il faut vraiment démontrer la grande transparence et tout le monde est admis à condition qu'il ait ses licences d'entrepreneur, après ça qu'il réponde aux critères, évidemment.

3285

Mais c'est le plus bas soumissionnaire conforme. On ne peut même pas négocier, on ne peut pas... On n'a pas le droit d'imposer ou de défendre à un entrepreneur général, un sous-traitant ou un autre.

3290

LE PRÉSIDENT :

La réponse est complète.

3295

Mme KARINE GAUTHIER :

Oui, la réponse est complète, mais ça m'amène quand même un problème éthique ou moral face à une situation où...

3300

LE PRÉSIDENT :

Vous viendrez nous le décrire en deuxième partie, parce que là, ça rentre dans l'opinion.

3305

Mme KARINE GAUTHIER :

Parfait, d'accord.

LE PRÉSIDENT :

3310

Est-ce que vous avez une autre question?

Mme KARINE GAUTHIER :

3315

Non. Ça va être tout.

LE PRÉSIDENT :

Ça va être tout?

3320

Mme KARINE GAUTHIER :

Oui.

3325

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Monsieur Jean Jacob.

M. JEAN JACOB :

3330 Moi, je vous reviens encore avec la même question que tantôt à propos des tuyaux puis à propos de la réunification des deux marinas. Je ne comprends pas que ce n'est pas accepté. Je ne comprends pas ça.

LE PRÉSIDENT :

3335 O.K. Si j'ai bien compris tantôt, mais on se le fera réexpliquer, tout à l'heure, ce qu'on a dit, c'est que même si on prenait des tuyaux et qu'on les mettait perpendiculaires, qu'on faisait circuler le poisson, comme on détruit un habitat qui est plus vaste, au net, c'est inacceptable par Pêche et Océans – c'est ce que j'ai compris. Est-ce que c'est bien ça?

3340

M. CLAUDE TREMBLAY :

Oui, c'est bien ça.

3345

LE PRÉSIDENT :

Alors là, la question que vous reposiez après : « Mais ça se fait ailleurs. » Mais peut-être qu'ailleurs, ils avaient d'autres raisons ou peut être qu'ailleurs, il y avait d'autres règlements, ou peut être que... il y a plein de « peut-être », là, mais peut-être que vous me renseigner, vous?

3350

M. CLAUDE TREMBLAY :

Oui. Bien, en fait, je ne sais pas dans quelles circonstances ça s'est fait ailleurs. C'est possible que cette technique soit utilisée, mais ça me surprendrait que le remblai et les tuyaux aient été mis directement sur un site de frai. Autrement dit, on...

3355

M. JEAN JACOB :

Non. Vous avez mal compris qu'est-ce que je viens de vous dire.

3360

LE PRÉSIDENT :

Vous vous adressez à moi.

M. JEAN JACOB :

3365

Oui. C'est qu'ils posent des tuyaux dans le fond, au fond complètement. Ils peuvent mettre de la pierre, après ils mettent des tuyaux, après ils remettent d'autres pierres par-dessus, après ils mettent le remblai.

LE PRÉSIDENT :

3370

Oui. Donc, c'est ça la structure?

M. JEAN JACOB :

3375

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3380

Mais vous, de votre côté, Monsieur Tremblay, vous dites qu'il y a peut-être des conditions...?

M. CLAUDE TREMBLAY :

3385

Il y a peut-être des conditions où cette technique-là... en fait, je comprends un peu mal la conception. C'est parce que si on met que du tuyau puis on met 30 000 mètres cubes de sédiments là-dessus, il faut que ça soit solide. C'est comme si on me disait qu'on mettrait les sédiments sur un pont, un peu, là, de la façon que je comprends le concept.

3390

Ça n'a pas été présenté, n'empêche que je vois mal comment on peut disposer de 30 000 mètres cubes de sédiments sur des tuyaux, puis dans les sites où ça a été fait ailleurs, je ne connais pas ces sites-là, mais possiblement que ça n'a pas été fait directement sur un habitat qui était productif.

3395

Le ministère des Pêche et Océans ne rejette pas une alternative de ce genre. Si elle était proposée sur un site avec un fond, par exemple, peu utilisé par le poisson, ça pourrait être une technique qui est acceptable. Ça dépend toujours du site où la technique est utilisée. Donc, si c'est un milieu productif, on aurait les mêmes conclusions.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3400

Et même si le remblai n'était pas déposé sur les berges, les tuyaux comme tels auxquels monsieur réfère sont quand même déposés sur un milieu biologique à protéger, c'est ça?

M. CLAUDE TREMBLAY :

3405 C'est ça.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3410 C'est ça que je comprends, oui.

M. JEAN JACOB :

3415 Mais je ne comprends pas quand même parce que ça se fait ailleurs, puis il y a des poissons ailleurs aussi.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous savez où ailleurs exactement?

3420 **M. JEAN JACOB :**

Je vous l'ai dit, dans le Rhodes Island.

LE PRÉSIDENT :

3425 Dans le Rhodes Island.

M. JEAN JACOB :

3430 Il y a assez d'eau par là pour... merci.

LE PRÉSIDENT :

3435 O.K. Bien, vous viendrez nous expliquer ça en deuxième. O.K. Regardez, c'était tout comme intervenant. Ceci clôt officiellement la première partie de l'audience publique... excusez-moi, oui, on avait une question pour Environnement Canada.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3440 Lors des échanges avec Environnement Canada et le promoteur dans le cadre de l'étude du projet, il a été mentionné que lors de la caractérisation de 2002-2004, il y a des sondages, des échantillons qui avaient été pris à des profondeurs variant entre 1,75 et 2 mètres. O.K.? Et puis qu'il y a des sédiments de qualité qui montraient le dépassement du critère CEO, critère d'effets

3445 occasionnels. Et puis vous dites que dans l'ordre de l'échantillonnage de 2010, ils ont caractérisé seulement jusqu'à 1,4 mètre.

Donc, si le dragage se fait jusqu'à 2,1 mètres, il risque d'exposer des sédiments qui seraient contaminés au-delà du critère CEO. C'est bien le cas?

3450 **Mme BRIGITTE CUSSON :**

3455 Oui, c'est bien le cas, puis dans un des documents qui est dans le recueil des avis de la consultation, il y a un échange entre le MDDEP et nous qui fait état de cette situation-là, puis ce qui avait été un peu comme convenu, c'est que lorsque le MDDEP ferait l'analyse complète du dossier avant d'émettre les autorisations, c'est qu'il tiendrait non seulement compte des caractérisations qui ont été effectuées en 2010, mais de l'ensemble des caractérisations qui ont été soumises dans le dossier. Puis qu'aux endroits, particulièrement à deux stations précises, là, où une certaine contamination était présente en profondeur, puis peut-être que cette contamination-là deviendrait en surface suite au dragage, bien que le dragage qui irait jusqu'à 2,1 mètres réussirait à atteindre l'endroit où il n'y a plus de contamination.

3460 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

O.K.

3465 **Mme BRIGITTE CUSSON :**

Donc, que le dragage à 2,1 mètres enlèverait la contamination présente en profondeur.

3470 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

O.K. Donc, l'entrepreneur va devoir caractériser, quoi, à ce moment-là, au moment du dragage?

3475 **Mme BRIGITTE CUSSON :**

3480 Là, ça sera au MDDEP à déterminer de quelle façon eux seront satisfaits. Bien, je pourrais le laisser répondre, là, mais en fait, nous, notre préoccupation on l'avait soumise, puis eux, en disant qu'ils étaient pour analyser l'ensemble des données, non seulement les données de 2010, c'était pour tenir compte, justement, de cette préoccupation-là d'une certaine contamination en profondeur. Mais peut-être que monsieur Michon peut compléter?

M. PIERRE MICHON :

3485 Oui, effectivement. Les discussions, là, en fait pour résumer la conclusion par rapport au
risque d'exposition, c'est qu'on s'est comme entendu, évidemment, de considérer l'ensemble des
données. C'est sûr que les plus récentes vont en quelque sorte être notre référence, mais on
n'exclut pas nécessairement, si on avait des... par exemple, on a des cas où on était à B-C et puis
maintenant on est en bas de A, il n'est pas exclu qu'on... notre décision n'est pas prise à l'effet
qu'on considère ça absolument comme du plus petit que A. C'est un peu ce que je veux dire.

3490 Puis pour ce qui est de l'argument d'exposer comme tels les sédiments, on pourrait même
jusqu'à dire : bien, enlevez-en un petit peu plus à cet endroit-là, pour être sûr qu'on va chercher la
contamination, tant que les options comme telles sont les mêmes, là, si on était dans du A-B, par
exemple.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3495 Et la surface où ça serait requis d'en enlever un peu plus n'est pas circonscrite encore, là.
Ce serait à déterminer.

M. PIERRE MICHON :

3500 Bien, actuellement, on parle de deux stations où on avait peut-être cette problématique-là.

LE PRÉSIDENT :

3505 Ça va, Monsieur Labrie?

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3510 Ça va.

M. PIERRE MICHON :

3515 Il n'y a pas de position de prise actuellement là-dessus, mais pour résumer, là, c'est qu'on va
quand même tenir compte de l'ensemble des données.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3520 D'accord. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Du côté du promoteur, est-ce que vous avez une explication additionnelle?

3525 **M. PIERRE-PAUL DUPRÉ :**

Je voulais juste préciser. J'ai entendu qu'il y en a qui avaient la compréhension qu'on creusait à 2,1 mètres, mais on ne creuse pas de 2,1 mètres, là. C'est 2,1 mètres au zéro des cartes, mais il faut comprendre qu'à certains endroits, là, ça va être rien ou à peu près qu'on a à enlever. Ce ne sera pas beaucoup, mais...

3530

M. MARCEL FAFARD :

Et on a prévu également le dragage minimal de 500 millimètres. Donc, on va à 500 millimètres ou un mètre. Et donc, il faut faire bien attention, là. Je pense qu'il faut bien se comprendre, parce qu'il y a le niveau des zéro des cartes, puis il y a de l'eau. Mais le maximum qu'on trouverait à draguer c'est à peu près 1.5 1.4, 1.6 aux pires endroits.

3535

Et lorsqu'il y a une re-caractérisation, c'est que c'est moi qui ai travaillé avec une firme, qui s'appelle SM, qui l'a fait, là, et au départ, c'est juste une boue. Parce qu'il y a une boue de quelques centimètres. Parce que, comme on dit, ce n'est pas un dragage de sédiments. On approfondit, dans le fond, le bassin, à cause des problèmes au niveau moyen du fleuve.

3540

Imaginons qu'on construisait à neuf aujourd'hui, on prévoirait déjà un fond plus bas à cause, par rapport aux zéro des cartes déterminés que le niveau est plus. Et il y a quelques centimètres, puis au départ, les échantillonnages ont été faits – je ne sais plus comment ça s'appelle, la petite pelle, c'est juste, juste de la boue. Donc, ce n'était pas représentatif de ce qu'on va draguer.

3545

Et on s'est basé, on a demandé des prix à des firmes, c'est Labo SM qui a eu le contrat, on s'est basé sur des documents qui s'appellent *Fleuve St-Laurent*, en tout cas, qui a été fait avec Environnement Canada, Environnement Québec et beaucoup d'organismes. Je ne me souviens plus des pages, je pourrais les sortir, là, exactement la technologie. On recommande d'échantillonner minimalement 50 centimètres ou un demi-mètre.

3550

3555 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va. Merci. Pas d'autres compléments d'information? Donc, ceci clôt officiellement la première partie de l'audience publique.

3560 Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer et de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale auprès de madame Rita LeBlanc, la coordonnatrice de la présente commission, au plus tard le 13 mai prochain.

3565 L'objectif vise à préparer l'horaire de la deuxième partie de l'audience. Pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre opinion, je souhaite que vous nous transmettiez votre mémoire au secrétariat de la commission d'enquête au plus tard le 20 mai à 12 h.

3570 Pour aider à préparer votre mémoire, le BAPE a produit un guide d'information sur la préparation d'un mémoire, lequel guide est disponible à l'arrière de la salle ainsi que dans le site Web du BAPE.

3575 En deuxième partie de l'audience, la disposition de la salle est bien différente; seule la table des participants et celle de la commission demeurent en place. Le promoteur et les personnes-ressources qui souhaitent être présents seront les bienvenus, toutefois ils ne seront plus appelés à intervenir durant la présente commission.

3580 Cette deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes, des municipalités et des organismes municipaux ou paramunicipaux, sur le projet et ses répercussions.

3585 Je vous accorderai 15 minutes de présentation. Il va de soi que mon collègue et moi pourrions échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion. Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la commission d'enquête.

3590 Pour terminer, je remercie le porte-parole du promoteur, Monsieur Pierre-Paul Dupré et son équipe, de même que les personnes-ressources pour toute l'information que vous nous avez fournie au cours de cette séance.

Merci aux participants d'avoir questionné ce projet, ce qui nous a permis d'approfondir différentes facettes du projet.

3595 Enfin, je remercie les gens de la technique, monsieur Daniel Moisan et Richard Grenier, de même que l'équipe de la commission d'enquête, Sandrine Messenger, Rita LeBlanc, Marie-Claude Tanguay ainsi que mon collègue Donald Labrie

Au plaisir de vous revoir le 26 mai prochain ici même. Merci encore de votre participation.

3600 **AJOURNEMENT**

Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

3605

ET J'AI SIGNÉ :

3610

Yolande Teasdale, s.o.

3615

3620

3625

3630

3635